

# POLICE MAGAZINE

## Le COLONEL LAWRENCE

*l'homme  
qui mourut  
plusieurs fois...*



Lire, pages 6 et 7, la suite des sensationnelles révélations de Maurice LAPORTE sur le célèbre agent de l'« Intelligence Service » que des gens bien renseignés affirment être vivant.

# UNE "NOZIERÈRE" AMÉRICAINE

## TRIBUNAUX COMIQUES

L'abonné facétieux.

SAN José, en Californie, est un paradis terrestre, où sous un ciel sans tache mûrissent les plus beaux fruits du monde. Une légende veut, en Amérique, que les plus beaux garçons et les plus beaux fruits aient eu pour origine cette terre généreuse, au climat égal, où Los Angeles et Hollywood ont assis leur gloire.

Nombreux sont là-bas les « ranchers », cultivateurs terriens, qui produisent, l'été, des primeurs, l'hiver, des fleurs. Ce dernier commerce, assez récent, a été copié, littéralement copié, comme l'est une robe de Paris. Les paysans de Provence ont vu, durant quatre années, les Américains acheter des milliers de bulbes de fleurs et s'initier aux finesses de la culture florale, là-bas vers Carqueiranne, Ollioules, Grasse, Hyères. Et maintenant la Californie approvisionne toute l'Amérique de roses, d'œillets, de narcisses, de gloriosas, même d'immortelles !

Robert Beauchamp, descendant de Canadiens français, était rancher dans la région de San José. Imaginez un robuste vieillard de soixante-six ans, avec la face brûlée de soleil, la tête énergique et creusée des paysans de là-bas. Un mètre quatre-vingts, des épaules de champion de catch, et des principes... Tel était celui que, dans toute la maison, on n'appelait, sans méchanceté d'ailleurs, que « le vieux ».

Veuf de bonne heure, le père Beauchamp avait reporté toute son affection sur sa fille, qu'il appelait Billee, mais dont le vrai nom, au complet, n'en finit plus : Bernice « Billee » Beauchamp Pickrell. Une étrange créature, tantôt gaie comme un pinson, tantôt d'une tristesse noire. Billee éclatait de rire ou fondait en sanglots sans raison. A vrai dire, depuis l'école, on la considérait comme un peu folle ; et l'on avait dû plusieurs fois la mettre à la porte : elle témoignait, dès onze ans, de curiosités et de désirs bien au dessus de son âge. Tantôt avec des garçons, tantôt avec les petites filles de son entourage, elle avait eu des paroles, des gestes même, qui témoignaient d'un déséquilibre certain. « Obsédée sexuelle », dit le médecin d : San José.

Le vieux Beauchamp, bien entendu, souffrait de voir anormale — de si bonne heure surtout — sa fille unique, celle sur laquelle il avait reporté toute sa tendresse de veuf. Il prit l'initiative de conserver sa Billee avec lui aux champs et s'efforça de la guérir de ses mauvais penchants en lui imposant les rudes travaux de la terre et en la surveillant de fort près. Mais toutes les objurgations de son père n'empêchèrent point la jeune fille, à quinze ans, de se trouver enceinte. Une opportune chute, suivie d'une fausse couche, la délivra ; mais le caractère de Billee n'en fut pas amélioré le moins du monde. Il fallut même, à la suite de crises de demi-démence où Billee alla, toute nue, s'exhiber aux charretiers de la maison et leur faire des propositions obscènes, placer la malheureuse dans un asile. Elle y resta deux ans. Puis, comme les psychiatres assuraient qu'elle était guérie, qu'il n'y avait plus rien à redouter, le père Beauchamp reprit sa fille avec lui, se promettant de la surveiller de plus près encore.

C'est ce qu'il fit. Mais, rapidement, il fallut se rendre à l'évidence. Si la place de la jeune fille n'était plus dans un asile, la maison de correction devait lui ouvrir ses portes. Billee se sauvait la nuit pour aller retrouver des hommes et se livrer à eux. Souvent à plusieurs successivement. Elle ne se cachait pas le moins du monde et était la honte du voisinage. Les colères terribles de son père, les coups qu'elle reçut en abondance ne parurent jamais pouvoir faire revenir l'inconsciente Billee à plus de modération et de pudeur.

Le vieux Beauchamp était désespéré ; son chagrin faisait pitié à tout le voisinage ; et seuls les jeunes gens des environs qui trouvaient auprès de Billee, sans risques et sans frais, tout ce qu'ils pouvaient souhaiter d'une femme, n'attachaient pas d'importance à sa douleur de père.

Et ce qui devait arriver arriva. Une nuit que, rongé par son éternelle peine, le rancher ne dormait pas, il lui sembla entendre un bruit de pas dans le jardin qui avoisinait la ferme. Il prêta l'oreille et perçut — cette fois-ci nettement — des chuchotements. Ce n'étaient certes pas des voleurs, puisque le chien, dans sa niche, n'avait pas aboyé. Tout de suite le vieux comprit, « C'est Billee qu'un homme vient retrouver ! »

Le vieillard, à portée de sa main, au-dessus de la cheminée, avait un fusil de chasse. Il pouvait le prendre, tirer à chevrotines sur l'inconnu qui s'introduisait chez lui... Il ne le voulut pas. Simplement décrocha-t-il le fouet des chevaux ; et, par la petite porte de la cuisine, il se glissa au dehors.

Il faisait une lune magnifique ; Beauchamp ne vit personne dans l'allée baignée de poussière d'argent ; mais il entendit plus loin, vers la tonnelle, comme des soupirs furtifs. Il s'avança, le fouet prêt, résolu à taper à tort et à travers. Mais soudain son arme lui tomba des mains.



Il aurait tout imaginé ; mais ça ! chez lui, à quelques mètres de son toit !

Il est difficile, même approximativement, de décrire le spectacle qui s'offrait soudain, à travers la charmille, aux yeux du rancher. Billee était là... en compagnie de deux amoureux !

Après quelques secondes où sa gorge contractée ne pouvait émettre aucun son, Beauchamp se précipita, saisi d'une colère aveugle, d'une colère terrible devant laquelle rien — il le sentait — n'allait pouvoir résister. A sa vue, les séducteurs, si l'on ose les appeler ainsi, reculèrent d'un pas, corrigeant machinalement le désordre de leurs costumes. Quant à Billee, déguée visiblement de cette intervention inopportune, elle se retourna vers son père avec une rage nouvelle dans les yeux.

Beauchamp avança encore. Les deux galants, alors, sans prononcer un mot, se sauvèrent à travers les massifs. Ils laissaient face à face la fille et le père : attitude peu courageuse sans doute, mais qui était bien la seule que l'on pût attendre d'eux. Défend-on une fille qui est à tous ?

Le père Beauchamp, cependant, leva la main sur sa fille et (d'après ses dires, puisqu'il n'y eut pas de témoin) lui administra une gifle telle qu'elle en fit trois tours sur elle-même. Il allait sans doute recommencer, quand Billee, saisissant un petit revolver qu'elle avait souvent sur elle, tira à bout portant trois balles sur son père. Le vieux rancher s'abattit en avant, gratta quelques secondes le sol de ses pieds et de ses mains, puis demeura immobile. Il était mort.

Billee affolée, appela alors ses amis à la rescousse. Mais ils étaient loin ; les détonations semblaient leur avoir encore donné des ailes ; elle resta seule, face au cadavre, jusqu'à ce que les domestiques, alertés, soient venus ramasser leur boss. Il y avait du sang sur les cheveux blancs...

Maintenant Billee, dans la prison de San José, attend de comparaître devant le jury. La jeune parricide (on le voit sur notre photo) ne semble pas prendre trop à cœur la terrible accusation qui pèse sur elle et sourit à l'objectif du photographe. Face au juge, elle a raconté tranquillement, avec force détails, et des plus scabreux, la scène qui s'est déroulée dans le jardin. Et ses partenaires, convoqués comme témoins, ont dû, assez piteusement, confirmer les faits.

Billee sera certainement « salée » par le tribunal, si l'on ne parvient pas à faire jouer la thèse de la folie lente. C'est en tout cas l'intention du défenseur que de plaider en ce sens. « La place de cette malheureuse, dira-t-il, est à l'asile, et non derrière les barreaux d'une prison. Les plus coupables ? Les médecins qui une première fois signèrent son *exeat*, quand rien, dans l'état de la patiente, ne justifiait cette mesure. »

Mais terminer sa vie dans un asile de fous, est-ce vraiment plus doux que derrière la grille d'une cellule ? Il est permis de se le demander.

En tout cas, face au sourire éclatant de la parricide, n'est-on pas enclin à invoquer l'inconscience pure et simple ? Billee ne se rend pas compte une seconde de son indignité.

JOHN PEARSON.

Nous sommes devant le juge de paix d'un canton voisin de Paris.

Le sieur H..., accusé d'avoir pris la personnalité d'un honorable fonctionnaire... au téléphone, se défend de belle façon.

Il est rond comme une boule, le sieur H..., et celui qui lui a coupé le filet n'a pas perdu son temps. Ce n'est pas un homme, c'est un *speaker*, mais du genre cocasse !

— Enfin, je vous fais juge, monsieur le juge de paix... Ça a l'air idiot, ce que je vous dis là, puisque c'est votre métier de juger, mais c'est pour que vous vous inoculiez bien la chose...

— Soyez tranquille, je ne perds pas un mot de vos déclarations... Pourtant, ne vous étalez pas trop...

— Je serai bref et concis, monsieur le juge. Voilà la vérité toute nue. Pour mon commerce...

— De quel commerce s'agit-il ?

— Fruits et légumes secs et accessoires d'automobiles...

— Je vois assez mal l'association... Mais si, ma femme vend les denrées alimentaires et moi je m'occupe de la mécanique... J'ai même un petit compte en litige chez Citroën. C'est vous dire que mon business a pris de l'extension... Il est vrai que c'est pas des pièces détachées qu'il me faut, mais trois mille pots de yaourt pour la cantine...

— Ah ! vous faites aussi le yaourt ?

— Caucasiens, le vrai, oui, monsieur le juge. C'est toujours rapport à ma femme qui est d'origine tchécoslovaque...

— Si nous en revenions à ce téléphone ?

— Je l'ai fait installer chez moi en septembre. Bon ! l'Administration me donna un numéro qui ressemblait comme un frère jumeau en raison des consonances à celui du Cimetière des Chiens... Vous connaissez ?

— J'en ai ouï parler... Et alors ?

— Alors, la série noire a commencé. Trois et quatre fois par jour la sonnerie éclatait : « Allo, ici, le Cimetière des Chiens ? »

« Moi, pour rigoler, surtout quand c'était une dame qui appelait, j'ai répondu parfois : « Parfaitement ! Qu'est-ce qu'il y a pour votre service ? — Je voudrais savoir si on a bien déposé des chrysanthèmes sur la tombe de ma petite Bobette ? — Ne vous en faites pas, j'ai été moi-même les arroser ce matin... Tout ça par pure plaisanterie, monsieur le juge, et sans mauvaise pensée, je vous l'affirme. »

— Oui, sans doute, mais ce que votre adversaire vous reproche, c'est d'avoir répondu le 9 octobre dernier au directeur des services généraux qui, croyant être en communication avec le gardien, lui demandait un renseignement technique : « Vous comprenez, monsieur, c'est pas avec ce que vous me donnez comme appointements que je peux m'occuper d'affaires aussi compliquées. Ma poule attend pour que je la bécote. Si vous êtes trop pressé, adressez-vous à Dache le perruquier des zouaves... »

Le sieur H... se tord au rappel de son excellente plaisanterie.

— En vous donnant pour le gardien du cimetière et en répondant de la sorte à son supérieur, vous avez causé un grave préjudice au plaignant.

— Je me demande comment par exemple on a pu savoir que c'était moi le coupable ? fait le marchand de yaourt après une courte réflexion.

— C'est bien simple, répond le gardien du cimetière, quand je reçus la visite de mon chef qui venait m'apporter les marques de sa colère, je fus extrêmement étonné, puisque je pouvais prouver que je n'avais pas reçu son coup de téléphone.

— Comment cela ?

— Toutes les communications sont portées sur un registre.

— Ça, c'est de l'ordre, constate H... rêveur.

— Forcé fut donc à M. le directeur et à moi de penser qu'un individu avait répondu à ma place. Nous interrogeâmes la préposée du central téléphonique et, comme elle avait souvent reçu des plaintes au sujet du sieur H..., qui s'amusait, comme il l'avoué, il nous fut très facile de l'accuser, en la circonstance.

H..., brave homme au fond, manifesta de sincères regrets ; et, lorsqu'il s'entend condamner à vingt-cinq francs de dommages et intérêts, il avala la pilule avec un stoïcisme superbe.

— Je vais vous envoyer ça par la poste, dit-il, à son adversaire, en quittant la salle, et puis vous savez, on pourra encore me prendre pour vous, au téléphone ! Au premier qui s'y frottera, je répondrai : « M... » !!!

J. C.

Prochainement :  
L'activité de la  
Brigade Mondaine



**A**UNE époque où, plus que jamais, les histoires d'espionnage tiennent la première place dans les actualités, il nous a paru intéressant de faire revivre, pour nos lecteurs, un aspect particulièrement dramatique de cette « guerre des cerveaux » qui a toujours hanté l'imagination des foules.

Chacun sait que, pendant la grande guerre, l'espionnage a joué un rôle considérable et que l'activité mystérieuse des innombrables agents secrets a, de chaque côté de la ligne des tranchées, pesé sur la chance des batailles au moins autant que le sacrifice opiniâtre des combattants.

Il est une forme de cette activité que le public ignore généralement, et qui, cependant, exigeait de ses exécutants une force d'âme peu commune : je veux parler de ces « équipes de destruction » qui, dès les premiers jours de la guerre, furent lancées par nous chez l'ennemi et, réciproquement, chez nous par l'ennemi.

Ces équipes, qui comprenaient, en général, un effectif de vingt à trente volontaires (munis de papiers en règle, comme bien l'on pense) avaient pour mission de procéder à la destruction, au moment le plus opportun, de tous ouvrages d'intérêt militaire, tels que lignes télégraphiques, voies ferrées, entrepôts, usines, convois, etc.

Il nous suffira, à ce propos, pour situer les faits dans la réalité, de rappeler des accidents apparemment inexplicables, survenus chez nous comme chez nos alliés : incendies de navires en mer, explosion de la Courneuve, catastrophes de chemin de fer (notamment celle de Saint-Michel-de-Maurienne, où plusieurs centaines de permissionnaires français venant d'Italie trouvèrent la mort), etc.

Dès 1914, chacun des pays belligérants comprit, en effet, l'importance politique et militaire que prendraient éventuellement, des attentats de ce genre perpétrés chez l'adversaire et fit appel dans ce but à tous ceux qui, par goût du risque, amour de l'aventure, ou plus simplement, par désir de racheter une faute ou de gagner rapidement un petit capital, se sentaient disposés à affronter les dangers redoutables et l'existence de bête traquée qui les attendait.

Ajoutons ici qu'il ne s'agissait pas seulement de réunir des hommes suffisamment énergiques et audacieux pour supporter sans faiblir l'effroyable usure nerveuse qu'impliquait cette existence d'enfants perdus, mais encore de choisir parmi eux des gens possédant à fond la langue du pays où ils étaient appelés à évoluer, ses coutumes, et parfois même l'aspect physique de ses habitants.

On comprendra facilement que, parmi les braves qui, chez nous, postulerent le périlleux honneur, et furent agréés, figurèrent de nombreux Alsaciens, des fronta-

liers de l'Est et du Nord, et enfin des douaniers. L'histoire ne retiendra malheureusement pas les noms de ces soldats obscurs de notre cause, qui, pour prix de leurs sacrifices ignorés, reçurent le plus souvent les balles d'un peloton d'exécution. Quant aux survivants, ils n'eurent pas même la récompense d'une modeste citation à l'ordre. Bien mieux : on leur refuse actuellement la carte du combattant, sous le prétexte bien administratif qu'ils n'ont pas figuré sur les contrôles d'une « unité affectée à la zone des armées ». Comprenez qui pourra...

Pour en revenir à notre sujet, exposons, d'après les souvenirs d'un de ces hommes hardis, comment étaient organisés ces étonnants groupes de combat et comment ils parvenaient à « tenir » en terre étrangère. L'équipe à laquelle fut affecté, dès août 1914, notre héros comprenait une trentaine d'hommes placés sous le commandement d'un chef qui resta toujours inconnu, mais dont les ordres devaient être exécutés avec une obéissance absolue, sans hésitation ni murmures, comme l'exige le règlement.

En temps normal, cet effectif se trouvait disséminé dans sa zone d'action. Chacun des équipiers, muni d'un état-civil rassurant et d'une occupation de tout repos, s'efforçait de son mieux à passer inaperçu.

C'est ainsi que le brave garçon auquel je viens de faire allusion, mué en Danois authentique, se trouva embauché du jour au lendemain, par une firme germanique en qualité de voyageur, sans que la police impériale, cependant soupçonneuse, élevât la moindre objection.

De temps à autre, suivant un code très simple, une convocation l'appelait, à une heure précise, en un lieu déterminé. Il fallait alors qu'il s'y rendît quelles que fussent les circonstances, et qu'il accomplît avec une discipline absolument passive tous les gestes qui lui étaient prescrits.

Une des missions qu'il eut ainsi à remplir, fut particulièrement « dramatique ». Il s'agissait de couper, à proximité d'une gare (où se trouvait un poste de territoriaux) un ensemble de lignes télégraphiques et téléphoniques, afin de masquer le sabotage simultané, exécuté non loin de là, par une autre fraction de l'équipe, d'une ligne de chemin de fer utilisée par l'Etat-Major allemand.

L'opération devait être effectuée au moment de la relève de la garde (on verra tout de suite pourquoi), et compte-rendu devait être fourni par téléphone, de la gare en question, au chef d'équipe. L'ordre, à cet égard, était formel.

Notons que la relève des territoriaux se faisait, vers seize heures, par un détachement venant d'un poste situé à quelques kilomètres.

Pour réaliser leur projet, nos héros se présentèrent à la gare vers 15 h. 30, en uniformes allemands, prétendant être « la relève », et disant aux territoriaux ravis qu'ils étaient un peu en avance, et que la garde descendante n'avait qu'à s'en aller ». Enchantés de l'aubaine, les autres ne se

firent pas prier et gagnèrent la route, où déjà la nuit tombait.

Profitant du crépuscule, le pseudo-détachement de relève se hâta vers son objectif, pendant que mon ami recevait l'ordre de s'installer au poste téléphonique de la gare, d'en éloigner tout témoin gênant, et de se tenir prêt à téléphoner avant que la ligne utile fût coupée.

Malheureusement, la femme du chef de gare avait remarqué les allures inaccoutumées des prétendus soldats du kaiser. Son mari étant parti faire une course en ville, elle surveillait seule le bureau. Elle résolut de faire part de ses soupçons à l'autorité militaire.

Au moment où mon ami pénétra dans la pièce contenant le téléphone, l'intéressée tenta d'obtenir de lui des explications, puis voulut s'emparer du microphone.

Ce fut là, pour moi, me raconta bien plus tard le héros infortuné de cette aventure, le moment le plus tragique de la guerre.

« Nous devons toujours exécuter les ordres reçus dans leurs moindres détails. Il m'était prescrit de téléphoner, par conséquent aucune hésitation ne m'était permise. Je ne pouvais, par une sentimentalité excessive, compromettre le succès de notre entreprise, ni hasarder la vie de mes compagnons.

« Il fallait à tout prix que cette courageuse femme fût éliminée... rendue muette... Alors, je n'ai pu esquiver cet affreux devoir. »

Un quart d'heure après ces pénibles péripéties, la véritable garde montante rencontra sur sa route les territoriaux qu'elle devait relever. Comprenant aussitôt que des événements graves s'étaient produits, les soldats allemands se précipitèrent au pas gymnastique vers la gare. Ils ne purent que constater les immenses dégâts réalisés par « l'ennemi invisible ». Inutile de dire que nos équipiers avaient disparu, et qu'une forte voiture, au même instant, les emportait à grande vitesse loin du théâtre de leur exploit.

L'un d'entre eux, cependant, ne pouvait détacher son esprit de la vision d'un bureau en désordre, aux meubles renversés par une lutte silencieuse, et où gisait, les bras, en croix, le cadavre d'une victime inhabituelle...

Il ne faut pas s'imaginer que les missions de destruction dont nous parlons ici furent exceptionnelles. L'histoire de la guerre en fourmille.

Un exemple illustre en est fourni par l'activité aux États-Unis de l'actuel ministre allemand von Papen qui était alors chargé de l'espionnage allemand aux U. S. A.

M. von Papen — ce fait ne devrait être ignoré de personne, depuis certaines campagnes de presse retentissantes — fut l'organisateur de tous les actes de sabotage commis

dans les usines de guerre américaines. C'est lui, également, qui fit placer dans les navires ces bombes incendiaires qui, à l'aide d'un ingénieux mécanisme d'horlogerie, incendiaient les transports au large des côtes et les faisaient ainsi disparaître corps et biens.

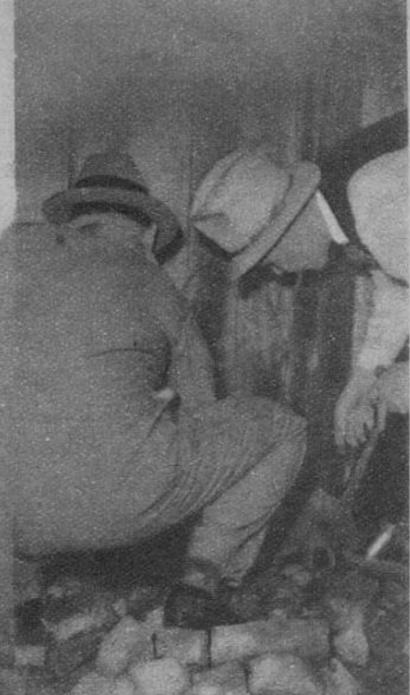
Ajoutons encore que, dans leurs préparatifs de guerre actuels, nos voisins ont prévu la constitution de petits détachements de « volontaires de la mort » qui, dans les premiers jours d'une guerre, seraient transportés en avion par groupes de vingt environ, et déposés à l'intérieur de notre pays, à proximité de centres vitaux. Ces « volontaires de la mort », sacrifiés d'avance, seraient chargés soit de perturber la mobilisation, soit de détruire des ouvrages, soit enfin de jeter la panique dans la population civile, surprise par l'apparition, si loin des frontières, d'ennemis armés et animés d'un esprit offensif farouche.

On conçoit facilement quelles rumeurs naîtraient de semblables irruptions qui donneraient aux provinces les plus éloignées, une impression d'invasion et de défaite.

Cette moderne imitation du cheval de Troie est peut-être un des aspects les plus terrifiants d'un conflit futur par son effet de surprise.

Elle méritait à ce titre d'être rapprochée des faits contés plus haut.

MUSTERION.



## On accuse, on plaide, on juge...

Othello 1935.

Lorsqu'une jolie femme, au siècle dernier, oubliait ses devoirs entre les bras d'un homme aimable, l'époux trompé et mécontent allait alors quérir le commissaire de police qui, accompagné de ses subordonnés, surprenait l'adultère au saut du lit. Le second épisode se déroulait devant le tribunal correctionnel où les pièces à conviction, en l'occurrence, chemises et jupons semblables à de vraies robes du soir d'aujourd'hui, étaient placées sous le nez, s'il est permis de dire, du tribunal, lequel condamnait sévèrement : à l'époque, on ne badinait pas avec l'amour, même illégitime.

A présent, les commissaires de police se refusent à suivre les maris trompés, peut-être parce que le nombre de ceux-ci dépasse le nombre de ceux-là et aussi parce qu'une loi récente a chargé les juges de paix de cette tâche qui ne leur plaît guère puisque, souvent, ils se refusent à la corvée, et, comme le conjoint bafoué sait que les magistrats ne condamneront pas la femme infidèle à la prison, il la condamne lui-même à mort : économie de temps et d'argent... plus de procédure de divorce, simplement la petite formalité de la comparution devant le jury... acquittement, tout est ainsi simplifié !

C'est ce que pensa le jeune mari qui, l'autre après-midi, passait devant la 16<sup>e</sup> Chambre correctionnelle, car il avait manqué son coup : sachant que sa femme avait un amant il l'avait surprise en aimable conversation avec ce dernier lequel, couragement, s'éclipa, tandis que l'époux justicier tirait sur sa femme trois coups de revolver.

La malheureuse s'effondra, blessée à la poitrine; elle demeura trois mois entre la vie et la mort...

Or, le prévenu, Othello 1935 aux idées modernes ne dit pas romantiquement : — Je l'aimais trop, elle ne m'aimait pas : je l'ai tuée !

Non, robuste garçon, à la stature athlétique, il expliqua :

— Lorsque j'ai su que ma femme me trompait, j'ai voulu divorcer, je me suis adressé à une agence de renseignements qui m'a indiqué où la chose (sic) se passait. Je vais donc trouver le commissaire de police qui me répond aimablement : « Je regrette, cher monsieur, mais cela ne me regarde plus; allez voir le juge de paix du quartier ». Je m'y rends... Le juge de paix se montra fort ennuyé !

On imagine la scène : le juge de paix qui ne se sent aucun goût pour ces promenades à la poursuite de l'adultère cherche à se récuser, il murmure : « Voyons, êtes-vous bien sûr?... Et puis, à quoi cela vous servira-t-il de voir... puisque vous savez ? C'est suffisant; vous avez trouvé des lettres de l'amant, votre divorce est donc assuré », et, finalement, il se refuse à suivre le mari qui, affolé, rentre chez lui, prend une arme et, pris de rage devant l'homme en pyjama, la femme en chemise, tire, tire tant qu'il a des balles dans son revolver :

— C'est la faute du juge de paix ! ajoute encore le prévenu.

La salle rit en évoquant Courteline qui, de cette histoire, aurait fait une saynète inoubliable, mais le tribunal reconnut sans doute la justesse de l'observation sous sa forme bouffonne, puisqu'il ne condamna le mari trompé qu'à six mois de prison; la femme, mal remise de ses blessures, ne put venir témoigner devant le tribunal :

— Et, maintenant, interrogea le président, vous divorcez tout de même ?

— Oui, mais, si le juge de paix était venu, j'aurais commencé par là sans sortir mon revolver.

Juges de paix, à l'avenir, ne refusez pas votre concours à Othello du xx<sup>e</sup> siècle.

### Quand la permanente devient intermittente.

Une jeune femme se rend chez son coiffeur pour se faire faire une indéfrisable; elle explique au figaro que, devant aller à une soirée le surlendemain, elle espère être particulièrement bien coiffée :

— S'il n'y avait pas cette soirée, conclut-elle avec un sourire dolent, je ne serais pas venue aujourd'hui, car je suis un peu fatiguée !

Le coiffeur, habitué aux doléances de ses clientes sur le périodique malaise féminin, sourit discrètement et ne souffle mot : il arrange ses bigoudis, installe son appareil et, patiemment, la cliente attend les deux heures nécessaires à l'opération.

Celle-ci terminée, la dame, satisfaite de ses impeccables ondulations, s'en va pour... revenir trois jours après, furieuse.

## AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse de cœur. Recouvrez votre vigueur, calmez vos nerfs, éclaircissez votre vue et développez votre force mentale. Que vous puissiez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis.

REMEDES WOODS 10, Archer Str. (188 T. B. N.), Londres W1

## La divorcée récalcitrante



Tuckel Hansen qui fut tué par sa femme dans un accès de jalousie à retardement.

DEPUIS trois mois qu'il était divorcé, Tuckel Hansen jouissait d'une tranquillité béatissime, ayant enfin recouvré dans sa nouvelle vie de garçon une liberté qui lui était chère.

Le divorce, pour dire vrai, avait été prononcé contre lui, car il ne s'était même

pas défendu contre les griefs invoqués par Mrs. Elinor Hansen.

Cette dernière, en effet, longue, sèche et maigre blonde, rendue acariâtre par une jalousie poussée à l'extrême, ne lui pardonnait pas de lacérer leur contrat de mariage d'incessants coups de canif.

Aussi son mari avait-il eu un soupir de soulagement en se retrouvant seul enfin !

Pas pour longtemps, au reste. Malgré ses cinquante ans bien sonnés, Hansen, taquiné par le démon de midi, ne savait résister au *sex-appeal* des figurantes du studio qui l'employait comme chef machiniste.

Or, ce soir-là, loin de folâtrer, il sommeillait dans la douce tranquillité d'un repos bien gagné quand soudain il entendit des cris à la porte de son cottage. Il prêta l'oreille, quelqu'un était là qui l'appela du dehors, une voix de femme.

— Ah! ces satanées *girls*, songea-t-il avec un sourire conquérant, elles ne me laisseront pas dormir en paix. Enfin, allons toujours voir.

Idee malheureuse entre toutes...

Et, vêtu de son pyjama, il courut ouvrir. Hélas ! à peine la porte eut-elle tourné sur ses gonds que la lumière crue de la lampe d'entrée lui révéla la sévère image de son ex-femme qui se dressait là telle la statue du Commandeur.

— Toi ici ! s'écria-t-il, au comble de la surprise.

Mais Elinor, dans un morne silence, se borna à lever un bras justicier armé d'un revolver et de deux balles au cœur l'abattit mort à ses pieds.

Les détonations réveillèrent les voisins. La police, alertée, accourut. Elinor était toujours là, contemplant son œuvre de mort. Elle ne chercha même pas à s'enfuir et, aux policemen qui lui demandaient pourquoi elle avait tué l'homme dont elle était divorcée, sa réponse fut déconcertante :

— Il fallait que tôt ou tard ça lui arrive. Pensez donc, dépenser tout son argent avec toutes ces poules du cinéma ! Quelle horreur!... R. N.

## La Prostitution rendue licite

LES loteries, on le sait, ne sont pas une invention nouvelle. Certains pays les pratiquent depuis fort longtemps. Et c'est même la France, voici plusieurs siècles, qui en fut l'initiatrice. Elle y est revenue.

Et ceci nous remet en mémoire un bien réjouissant procès, lequel sera peut-être d'actualité demain.

Un beau matin, donc, le parquet du Roi, siégeant au Palais de la Conciergerie, reçut une plainte en bonne et due forme signée du nom de Didier X...

Ce Didier X... était un jeune homme de mœurs à vrai dire assez relâchées et qui, par son épître, se disait frustré d'une somme de cent mille livres, ceci de par les manigances et flouteries d'une demoiselle Fanchon, ex-servante, et présentement installée dans ses meubles, grâce à l'argent volé, en un coquet logis du quartier Saint-Denis.

L'enquête fut menée on ne sait trop comment. Le jeune homme avait peut-être des accointances dans les bureaux du lieutenant de police. Et ceci fit que Fanchon, cueillie à l'improviste en son « coquet logis » par les archers de la couronne, se vit traînée aux pieds des tribunaux.

Et les explications commencèrent. Accusée, Fanchon se défendit. Elle se défendit même de la meilleure façon qui soit, c'est-à-dire, en toute naïveté, exposant sans détour la vraie vérité.

Voici son histoire : Quelques deux mois plus tôt, elle était arrivée de sa province pour entrer en place chez des marchands du quartier Saint-Germain. Là, tout de suite, elle s'était trouvée en butte aux galanteries du patron...

Elle était, en effet, la plus pimpante et la mieux avenante des jouvencelles. Faite au tour, ferme, élançée et fraîche comme un fruit tout juste à point. Le patron n'avait pas dû s'embêter.

En effet. Mais il s'était fait prendre. Comme il lutina d'un peu trop près l'agui-chante Fanchon, sa femme lui était tombée sur le dos. On imagine la scène, les cris, les hurlements. Or, ne pouvant mettre son mari à la porte, ce fut évidemment sur la domestique que la patronne se vengea. A onze heures du soir, car ce fut à cette heure-là que le drame eut lieu, Fanchon se vit jeter à la rue.

Sans un sou vaillant et ne connaissant personne à Paris, la belle enfant ne savait où aller. Elle s'assit sur une borne, au coin de la rue, et se mit à pleurer toutes les larmes de son corps. Survint un jeune homme, le Didier que nous connaissons déjà...

Il entre dans la peine de la servante, la plaint de tout son cœur compatissant et... la fait monter chez lui. Elle ne souhaitait rien que d'avoir un écu, disait-elle, pour aller rejoindre sa tante, en province. Didier approuve son dessein, ce qui est d'excellente tactique, et l'invite à souper avec lui. Il lui fait prendre plusieurs verres de vin et des liqueurs. Il lui promet l'écu dont elle a

— Tenez, crie-t-elle en arrachant son chapeau, voici ce qu'il en reste de votre permanente !

Et elle désigne ses cheveux raides qui ne montrent, hélas ! au lieu des ondulations prévues qu'une désolante platitude :

— Quand je pense, soupire la dame avec amertume, que j'ai payé « ça » deux cents francs... une permanente doit tenir six mois et la vôtre, monsieur, a tenu quarante-huit heures : remboursez-moi !

L'artiste capillaire ne voulut rien entendre; la cliente mécontente l'assigna en remboursement de la permanente trop intermittente devant le juge de paix du seizième arrondissement.

— La permanente, ainsi que son nom l'indique, est une ondulation « indéfrisable » pour un laps de temps qui va de six à huit mois, selon la nature des cheveux, plaide l'avocat de la demanderesse, mais en aucun cas une permanente — laquelle a été payée deux cents francs — ne doit durer deux jours : cela vraiment met cher l'ondulation !

— Pardon, pardon, insinua le coiffeur subtil, ma cliente, lors de l'opération, me confia qu'elle était souffrante, ce malaise féminin influe sur la peau, les ongles et les cheveux de la patiente et, si ma permanente n'a pas tenu, ce n'est pas de ma faute, la cliente devait choisir un autre moment !

La femme « treize fois impure » doit-elle éviter à ce moment de se livrer aux douceurs de l'indéfrisable ?

Le juge de paix ne pouvant de *visu* répondre à cette question, chargea une doctoresse et un maître coiffeur de faire une enquête.

Les experts firent en conscience leur devoir : le figaro, sur une jeune femme souffrant du périodique malaise constaté par la doctoresse, effectue une permanente... Quinze jours après ladite permanente est aussi belle, plus belle peut-être qu'au premier jour, et le coiffeur et la doctoresse de rédiger un rapport déclarant qu'il n'existe aucun lien de cause à cet effet entre la permanente et le trouble mensuel :

« En conséquence, décida le juge de paix, le travail du coiffeur était mal fait et il est naturel qu'il rembourse la cliente mécontente à juste titre. »

### Les noces de Jeannette au prétoire.

Jean était employé dans la maison où Jeannette était sténo-dactylo ; Jean était brun, grand et mince, Jeannette blonde, petite et potelée... Il aimait les courbes arrondies et les fossettes qui attirent les baisers, elle prisait les silhouettes élançées et les cheveux dûment cosmétiques : ils se fiancèrent, décidèrent de se marier un mois et demi plus tard.

La bague de fiançailles — une opale, signe de malheur, hélas ! — fut offerte à la future par le fiancé qui, passionnément, murmurait :

— Je t'aimerai toujours... toujours !

Mais la durée de « toujours » varie selon le tempérament masculin : « toujours » pour les uns dure un an... deux ans... voire plus ou moins, mais jamais... toujours. Le jour de Jean fut particulièrement court puisqu'il disparut, le matin même du mariage, de la maison de la fiancée : il vint embrasser celle-ci qui revêtit sa virgine parure, la quitta pour rentrer *at home* revêtir l'habit traditionnel, après un tendre : « A tout à l'heure, chérie ! » et... ne revint pas.

Il écrivit un pneu où, humoriste sans le vouloir, sans doute, il déclarait que, vraiment, il ne se sentait pas mûr pour le mariage ; évitant ainsi, concluait-il, un divorce de plus.

La pauvre Jeannette délaissée n'admit pas ainsi cet abandon ; elle assigna l'infidèle en quinze mille francs de dommages-intérêts devant la première chambre du tribunal civil, elle fit par son avocat remettre au tribunal le montant des dépenses qu'elle avait effectuées, la liste comprenait un nombre impressionnant de cache-sexe, de soutien-gorge et... de caleçons :

— A qui donc, demanda avec quelque ironie M<sup>e</sup> Max Laîère, avocat du fiancé, inconstant, à qui donc étaient réservés ces caleçons ?

— Mais à votre client, répondit l'adversaire.

Le tribunal n'accorda qu'une somme minime à Jeannette l'abandonnée et ne voulut même pas compter le prix des cache-sexe bleu tendre et rose pâle, pas plus que celui des soutien-gorge brodés et endentelés, pas plus non plus que celui des caleçons... Évidemment, la fiancée délaissée emploiera soutien-gorge et cache-sexe pour son usage personnel... mais les caleçons... que fera-t-elle des caleçons ?

Il ne lui reste qu'une ressource : les conserver pour le prochain fiancé... successeur de l'ingrat Jean.

SYLVIA RISSER.

## Prochainement : Saturnales Mystiques

# fortes têtes

VI (1)

Les combines du bar C...

Une de ces rues étroites qui descendent parallèlement vers la mer... Dans les encoignures des portes, des filles interpellent les passants...

La rue est sombre. Le mistral souffle par courtes rafales, au-dessus de la tête...

Quelques petits bars en train de fermer boutique, puis un débit minuscule peint en ocre, encore ouvert à cette heure nocturne.

C'est ici. Avant de m'y faire pénétrer et d'y pénétrer lui-même, Frédo s'approche de la devanture et jette un rapide coup d'œil à l'intérieur... Sans doute ce bref examen le satisfait-il, puisque, m'appelant d'un léger sifflement, il poussa la porte garnie de rideaux...

Une âcre fumée et une odeur épaisse de boissons nous prirent à la gorge...

Nous étions dans le bar C... La clientèle ne me sembla pas à première vue différente de celle que nous avions coudoyée dans les divers bistrotis similaires du quartier réservé... Une clientèle cette fois-ci cent pour cent maritime. Je me trouvais être le seul civil dans cette petite salle basse et enfumée, toute remplie du tapage que menait une bande de joyeux « matafs » attablés devant un nombre impressionnant de bouteilles de vin blanc...

La patronne, une Corsoise d'une quarantaine d'années, la figure fendue d'une longue balafre, conséquences fâcheuses d'une vieille « salade », vraisemblablement... — essayait de faire taire les cols bleus en bordée.

*C'est nous les gars de la marine ;  
On connaît les combines  
Que les autres n'ont pas...*

Le chœur hurlé à pleins poumons par une dizaine de gars éméchés faisait trembler les vitres du petit bar...

— Taisez-vous, vous allez faire venir les « condés »... Et ça va encore faire du grabuge !

Frédo et moi, nous nous étions accoudés au comptoir d'étain, derrière lequel une serveuse assez jolie et n'ayant pas froid aux yeux rinçait tranquillement les verres. Et je voyais sa fine main rougeie par l'eau plonger dans le bassin. A la dérobée, elle nous regardait pour nous identifier...

« Un « mataf » et un « poulet » en civil ? » Telle devait être la question qui s'agitait dans sa jolie tête de poupee brune.

Pendant que, sur le mur, à côté de la

# à pompon rouge

Lorgue devient progressivement un individu sans aveu, un barbeau à col bleu et pompon rouge.

Jusqu'ici le roman n'a rien d'extraordinaire. Ou il se corse, — c'est le cas de le dire, — c'est lorsque Toussaint, un fils de l'île de Beauté qui « en retourne », revient au « quartier » après quelques semaines de villégiature dans son village natal.

Sitôt débarqué, un Moco qu'il rencontre sur la place de la Liberté lui apprend qu'il est « doublé » par un « mataf ».

Fureur du Corse. Il bondit vers le bal musette où il compte trouver son rival. Dans la poche de sa cotte bleue de nervi, il serre nerveusement la crosse de son « calibre ».

Toussaint est un « méchant ». Il n'ira pas par quatre chemins. Il tirera à la marseillaise, à travers son vêtement. Il descendra le marin comme un chien...

Au détour d'une ruelle, il tombe sur le matelot. Son doigt appuie aussitôt sur la gâchette de son arme... Le revolver ne part pas, enrayé...

Son rival a vu le geste sous la toile bleue et se précipite sur le Corse. La lutte commence, âpre et sauvage sous les regards de quelques sidis accourus d'un bar oriental et des curieux qui garnissent les fenêtres des maisons.

La bataille risque de s'éterniser, car, tour

mélangeant, dans la même corbeille, avec des pommes pourries ?

Aussi, son premier soin fut-il, en regagnant Toulon, de courir au bar de la rue de L... où les vieux « durs à cuire » de la discipline lui avaient conseillé de se rendre afin d'obtenir des « rencarts » pour se défendre.

Il alla donc trouver de la part de quelques amis la patronne de cet honorable mastroquet. Après examen de l'homme et après avoir écouté son histoire, celle-ci lui tint à peu près ce langage :

— Très bien, mon petit, je vois que c'est à un « homme » que j'ai affaire... On peut s'entendre... Qu'est-ce qu'il te faut ?

— Une « gonzesse »... Une « gagnesse » de préférence...

— Je vois ce que c'est. Monsieur est un « vicieux », plaisanta-t-elle. Et Monsieur le crâne rasé a de la prétention... Il ne veut pas un modeste « bourrin » à matelots... Voudrait-il une fille des brasseries du boulevard de Strasbourg ?

— Pourquoi pas ?  
— Hé bien ! écoute, pitchoun, sans « galéjer », je te promets une belle « mistone », Marinette, qui a été serveuse chez moi avant la Kermoco...

Il faut savoir qu'à Toulon on appelle Mocos les Toulonnais de pure race provençale, par opposition aux Kermocos de sang breton.

La tenancière du bar C... a un faible pour les « durs », les vrais « mâles ». Elle « se mit » quelque temps avec le Basque, puis, quand elle le quitta pour un autre « gabarit », elle « maria » son amant avec Marinette la Gagneuse...

A présent complètement ivres, les cols bleus s'étaient levés et, en hurlant une vieille chanson de Marine,

*C'est de la faute aux « fayots »  
Si l'on est mal sur les bateaux...  
Ah ! fayots, fayots, fayots,  
Ça nous fait crever la peau !...*

sortaient dans la rue obscure.

— Boulez-la, bande de « fadas », leur conseillait la tenancière, vous allez vous faire cueillir par les « cognes ».

L'homme qui revenait de Calvi émit, philosophe, en hochant la tête :

— C'est comme ça qu'on se laisse « glisser ».

Nous étions venus sur le pas de la porte pour assister aux zigzags impressionnants des hommes en bordée.

Des chats se sauvaient en miaulant devant eux. Des filles, redoutant leurs fantaisies d'ivrognes, se hâtaient de leur fermer la porte au nez.

Soudain, à l'angle d'une rue, surgit une ronde de gendarmes. Ils bondissent sur les marins pour leur prendre leur col et leur béret afin d'avoir leur matricule.

Une mêlée s'ensuit, rude. Les matelots sont plus nombreux, mais ils sont si saouls ! Les gendarmes reculent contre le mur et sortent les revolvers de leurs gaines.

En joue ! Ils n'osent pas encore tirer.

Quelques marins en profitent pour se sauver à toutes jambes et se perdre dans le dédale des ruelles. D'autres restent, immobiles et indécis.

Il faut l'intervention de quelques nervis en chapeaux gris clair pour empêcher les « matafs » d'en venir aux pires extrémités, aux folies.

— Esbignez-vous, les « collègues », on va leur barrer la route.

(Suite page 15.)

JEAN BAZAL.

La lutte commença, âpre et sauvage.

porte, je lisais cet étrange écriteau proclamant : « Défense absolue de déposer des paquets. Défense aux employés de les accepter », mon compagnon parlait dans le creux de l'oreille à un marin d'assez mauvaise mine dont le crâne rasé semblait avoir été passé au papier de verre.

Cette mystérieuse parlotte dura quelques minutes. Après quoi, le marin à la tête lisse se leva et, me tendant une main énorme, fit très naturellement :

— Salut, monsieur. Il paraît que vous seriez content de causer avec un « dur » qui revient des sections spéciales.

— Tu en sors ?  
— Il n'y a pas un mois...  
— Qu'est-ce que tu bois ?...  
— Un cap.

Décidément, les marins ont un faible pour le « cap corse ».

Nous parlâmes un bon moment, debout contre le zinc. La patronne nous lorgnait du coin de l'œil. La serveuse tendait l'oreille pour saisir quelques brides de conversation...

L'histoire du disciplinaire est simple comme bonjour. Chaque année, elle est tirée à des centaines d'exemplaires.

C'est l'aventure touchante d'un petit gars du Pays Basque, naïf et innocent à son incorporation dans les Équipages, qui, pour les beaux yeux d'une drôlesse de la rue

à tour, les deux adversaires prennent le dessus, lorsque par hasard le service en ville passe par cette rue.

Revolver à la main, les soldats foncent sur les combattants et finissent par les séparer.

Le Basque est conduit sous bonne garde à la « Patache ». Le Corse est emmené à la pharmacie la plus proche : il a « dérouillé de première ».

Cette bagarre coûta cher au marin.

La femme le laissa tomber. Cela ne serait pas grand'chose et eût été vite réparable s'il n'y avait eu à la clef la prévention en conseil de guerre à la Totoche, le tribunal maritime et les sections de discipline...

Il fut donc envoyé au fort Saint-Jean à Marseille où il attendit quelques jours le courrier qui devait le mener à Calvi. Il profita de ses dernières heures de liberté pour prendre une « cuite » retentissante à la cantine du fort avec de jeunes légionnaires étonnés de trinquer avec un marin sans col bleu ni pompon rouge.

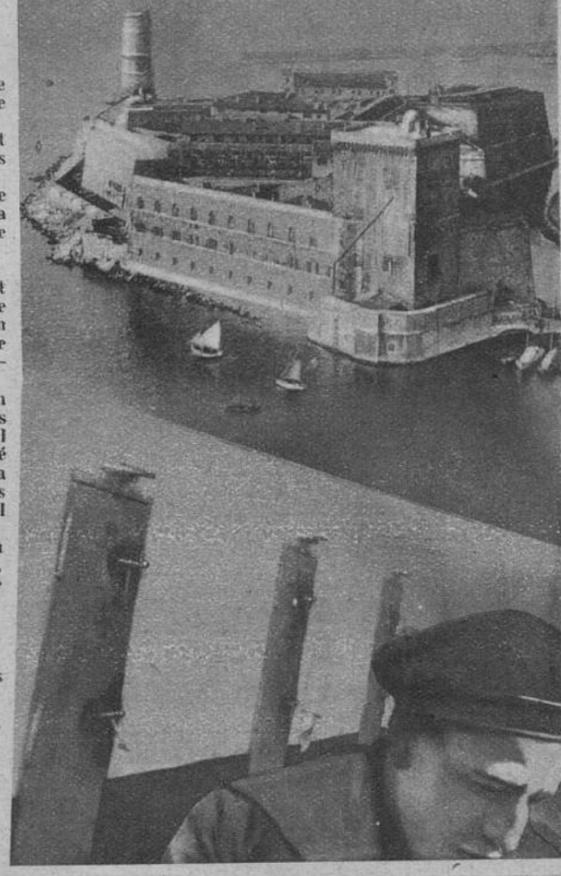
Puis ce fut la forteresse de Calvi. Un régime encore plus dur qu'à la maritime... La bastonnade, le mitard, le pelote... Toute la gamme des punitions militaires !

Trois mois plus tard, il sortait de la spéciale, pourri à jamais par les mauvaises fréquentations.

Améliore-t-on les pommes piquées en les

A droite : Il fut envoyé au port Saint-Jean, à Marseille.

Ci-contre : Un marin d'assez mauvaise mine, dont le crâne rasé semblait avoir été passé au papier de verre.



Le colonel Lawrence ne ressuscitera-t-il pas ?

TRENTE ans, le sang vif et bouillant tout ensemble imaginaire et aventureux, William Carr passait pour un des meilleurs agents de l'Intelligence Service. Décidé, léger de scrupules, tenant toute morale pour nulle et estimant la vie humaine à très bas prix, on ne l'employait généralement qu'en des occasions difficiles auxquelles les officiers du « Colonial Corps » auraient répugné. Quelques peccadilles sur lesquelles le Lord Chief Justice avait passé bénévolement l'éponge moyennant un engagement à Downing-Street l'avaient jeté du jour au lendemain dans les méandres de l'espionnage. Depuis, il y déployait une ingéniosité et un à-propos remarquables.

C'est à ce William Carr que l'on fit appel pour renouer le lien qui s'était rompu entre Lawrence et Londres, à la suite des malheurs survenus à l'émir Fayçal.

Les alliés du « Roi sans couronne ».

Pour Lawrence, William Carr n'était pas non plus un inconnu. Peu de temps avant la guerre, en effet, et tout au début de sa carrière, Lawrence avait été chargé d'enquêter sur un individu qui s'accordait lui-même le titre de professeur. La suite de cette histoire se révéla suffisamment amusante pour qu'on la rapporte ici.

En juin 1914, une Exposition du caoutchouc s'était tenue à l'Agricultural Hall, à Islington, et un des stands les plus sensationnels avait été celui du caoutchouc synthétique d'une manufacture allemande qui, affirmait-on, pouvait être produit au prix de 6 pence la livre. Comme le prix du caoutchouc brut était à cette époque vingt fois plus élevé, l'adoption de cette nouvelle matière aurait signifié la ruine des plantations britanniques et des porteurs d'actions. Une grande consternation régna au Stock Exchange désormais incapable de soutenir des cours stables et les directeurs de compagnies de caoutchouc, les hommes d'affaires et les gens de bourse se précipitèrent à l'Agricultural Hall. Les échantillons du caoutchouc synthétique furent soumis à tous les essais imaginables et les experts furent forcés de convenir tristement que la formidable invention équivalait aux meilleurs produits tirés des plantations d'Afrique et d'Amérique.

L'une des personnalités britanniques dont cette découverte menaçait de consumer la ruine était l'honorable Everard Feilding, directeur de nombreuses compagnies et couramment nommé « le Roi du caoutchouc ». Il pria l'Intelligence Service d'aviser de toute urgence aux moyens propres à circonscrire le désastre financier qui s'annonçait. Lawrence, retour de Perse, fut mis sur la piste et celle-ci le

conduisit à William Carr, peu de jours après la déclaration de la guerre.

Lawrence n'eut aucun mal à découvrir que l'affaire du caoutchouc synthétique représentait une des plus belles escroqueries de l'époque et que le prétendu procédé chimique qui avait tant effrayé les financiers de la Cité et soulevé l'approbation des experts était constitué, en fait, par des échantillons de gomme naturelle.

C'était un tour presque incroyable. Au lieu d'éprouver un article synthétique, les visiteurs de l'Exposition avaient examiné leurs propres produits ! Carr avait recouvert son invention du drapeau allemand à seule fin de détourner les soupçons. Plusieurs millions avaient été mis à sa disposition par un syndicat rival de celui de M. Everard Feilding, désireux de s'assurer une option. Personne ne s'était douté de rien et, bien entendu, l'argent avait rapidement fondu aux mains de l'ingénieur escroc qui s'était engagé dans la flotte sous un faux nom, pour éviter d'avoir à rendre des comptes à ses dupes.

Carr fut amené à Downing-Street, longuement cuisiné et, en fin de compte, emprisonné à Shepton-Mallet. Mais une carrière si bien commencée ne pouvait s'achever entre les quatre murs d'un pénitencier. Différentes « missions secrètes » en Allemagne et en Hollande lui permirent de se racheter, celle entre autre qui entraîna l'arrestation du célèbre Hahn — que les Anglais considéraient comme l'espion le plus dangereux que Berlin ait jamais eu à son service — et sur lequel on trouva assez de tubes pleins de bacilles pour contaminer les réservoirs de Londres.

En même temps que William Carr était chargé de négocier avec Lawrence le chambardement oriental, un second et non moins curieux personnage réussissait à débarquer d'un sloop, au nord de Tripoli, une cargaison de mitrailleuses et cinq ou six agents britanniques du « Colonial Corps ». Il s'agissait du major David Herbert Young, une vieille connaissance à nous si l'on veut bien se souvenir qu'il avait secondé Lawrence dans la lutte engagée par celui-ci pour la conquête des pétroles persans (1).

Ainsi, des foyers que l'on croyait éteints se rallumaient. La guerre reprenait, avec plus d'acharnement peut-être que sous la domination turque, entre Bédouins, Kurdes et Arabes et les troupes françaises d'occupation. Mais, une fois encore, la politique anglaise changeait d'aspect : l'allié de la veille devenait l'ennemi contre qui l'Infernal Intelligence Service lançait ses forces obscures.

Lawrence n'a jamais beaucoup aimé la France. Lorsqu'en 1926 il publia une édition française de son livre, si peu connu et d'ailleurs sans grand intérêt : *Les Sept Pilliers de la Sagesse*, il demanda que « les bénéfices réalisés par la vente aillent aux victimes de la cruauté française en Syrie ». Cependant, à l'époque où se situent ces événements, le *Cheik aux yeux bleus* n'était pas dur que pour notre pays. La façon dont Downing-Street avait relégué l'émir Fayçal au second plan et ruiné son rêve d'une immense Confédération panarabique l'avait à ce point ulcéré que, par deux fois, il envoya à Londres sa démission d'agent secret et d'officier de l'armée régulière. La réponse de ses chefs ne manqua pas d'humour. William Carr la transmit lui-même à Lawrence caché à Soueïda, dans le Djebel Druse : elle contenait d'abord un brevet de colonel, puis une nomination de conseiller politique et technique à la Conférence du Caire qui réunissait, sous la présidence de Lord Churchill, les principaux officiers du « Colonial Corps », ainsi que les représentants du ministère de la Guerre et de l'Aviation. Le traité du Caire reconnu

(1) Voir le chapitre II, *Police-Magazine*, n° 238.

# LA VIE FAUCON DE MONSIEUR T. E. LAWRENCE

par Maurice

définitivement l'indépendance de l'Irak, du Hedjaz et de la Transjordanie. En outre, au moyen d'un accord occulte avec le négus d'Addis-Abéba, la « protection de l'Éthiopie » était assurée contre toute immixtion étrangère. Lawrence, de ce fait, était réhabilité en partie. S'il n'obtenait pas en faveur de ses amis tout ce qu'il avait espéré, c'est-à-dire la réunion des États arabes sous un seul sceptre, cette déconvenue était néanmoins compensée par les clauses d'un traité qui conciliait le principe de la souveraineté de trois émirs avec les exigences du mandat britannique. Lawrence ne pouvait rien de plus. La protection accordée par Londres au nouveau négus d'Abyssinie fut pour lui une satisfaction supplémentaire.

Tant que l'Italie donnera de la tablature à Mussolini, nous serons tranquilles de ce côté. Cela peut durer une dizaine d'années. Mais après, il nous faudra combattre pour défendre la route des Indes, dit-il un jour à Churchill.

L'homme d'État anglais accueillait cette prophétie par un rire incrédule. Elle devait pourtant se réaliser. Les nuages qui ne cessent de s'amonceler sur Addis-Abeba nous montrent aujourd'hui que Lawrence n'était pas seulement un agitateur et un guerrier remarquable, mais qu'il voyait plus loin que ses maîtres.

La phase la plus aiguë du problème syrien approchait. Ni Lawrence, ni l'Intelligence Service n'admettaient que les Alliés eussent cédé Damas aux Français.

Revenu à Londres pour présenter Fayçal à la cour, Lawrence multiplia les démarches en vue d'un conflit violent entre la cavalerie de Saint-Georges et les troupes du général Gouraud. Il obtint des crédits illimités et un blanc-seing, mais nullement l'investiture escomptée. Licence totale pour chasser Gouraud de Damas. Cependant, sur le plan diplomatique, Londres entendait se ménager une porte de sortie.

À Paris, on suivait avec fièvre ces discussions déprimantes pour les Alliés. Le Deuxième Bureau de l'Etat-Major général étaient littéralement sur les dents et multipliaient les mesures préventives. Il advint même qu'au cours d'un bref séjour de Lawrence au château de Madrid, à Neuilly, le maréchal Foch exprima le désir de rencontrer personnellement le dangereux adversaire de notre politique en Proche-Orient. L'entrevue eut lieu à Versailles. Peu de personnes en furent avisées.

Lawrence se montra plus courtois que sincère et au maréchal qui lui demandait si, dans le cas d'une guerre en Syrie, entre Français et Arabes, il reprendrait le commandement des troupes indigènes, l'aventurier répondit :

— Non, certes ! A moins toutefois que vous ne vous engagiez à conduire vous-même les armées françaises. Dans ce cas,

je serais heureux de me trouver en face de vous.

Sur quoi, menaçant du doigt Lawrence, le maréchal répliqua, non sans raillerie : — Vous vous trompez beaucoup, mon jeune ami, si vous croyez que je vais risquer la réputation que je me suis faite sur le front occidental en allant vous attaquer sur votre propre terrain.

Lawrence retourna alors à Soueïda, près de ses amis les Druses, toujours chauffés à blanc par William Carr, le major David Herbert Young et quelques autres. Ici se place un accident fortuit dont une partie de l'opinion britannique voulut rendre responsable notre Deuxième Bureau. Lawrence devait franchir la distance qui sépare Londres du Caire d'un seul coup d'aile et de là gagner la Syrie et le Djebel Druse par ses propres moyens. Le général Groves, chef de l'aviation anglaise, avait mis à sa disposition un puissant Handley-Page que devaient escorter six autres appareils. Il est de fait que Lawrence jouait de malheur.

Une première panne près de Boulogne, une seconde à Lyon et, pour finir, une chute mortelle en arrivant à Rome. Les deux pilotes de l'avion furent tués. Plus heureux qu'eux, Lawrence s'en tira avec trois côtes et une clavicule cassées. L'une des côtes perça un poumon, provoquant une grave hémorragie. Sir Rennell Rodd, ambassadeur à Rome, fit transporter l'illustre blessé à l'ambassade britannique où celui-ci fut soigné sans qu'il fût permis à quiconque de l'approcher. On remarquera que, lorsque Lawrence agonisera sous le nom de Shaw, le 19 mai 1935, dans une petite chambre de l'hôpital militaire de Wool, la même consigne de silence et d'isolement sera observée à son égard. *N'en disons pas plus pour l'instant.*

L'escadrille attendit à Rome tout le temps qu'il fallut. Et Lawrence, pressé de rejoindre son poste, était encore dans le plâtre quand une voiture fermée le conduisit au terrain d'aviation. Nouvelle panne aux environs de Naples, puis un appareil qui se perdit en mer et qu'on ne retrouva jamais ; enfin, l'escadrille termina ce voyage si étrangement mouvementé en se posant au Caire. Lawrence se sentit plus rassuré.

Lawrence contre la France.

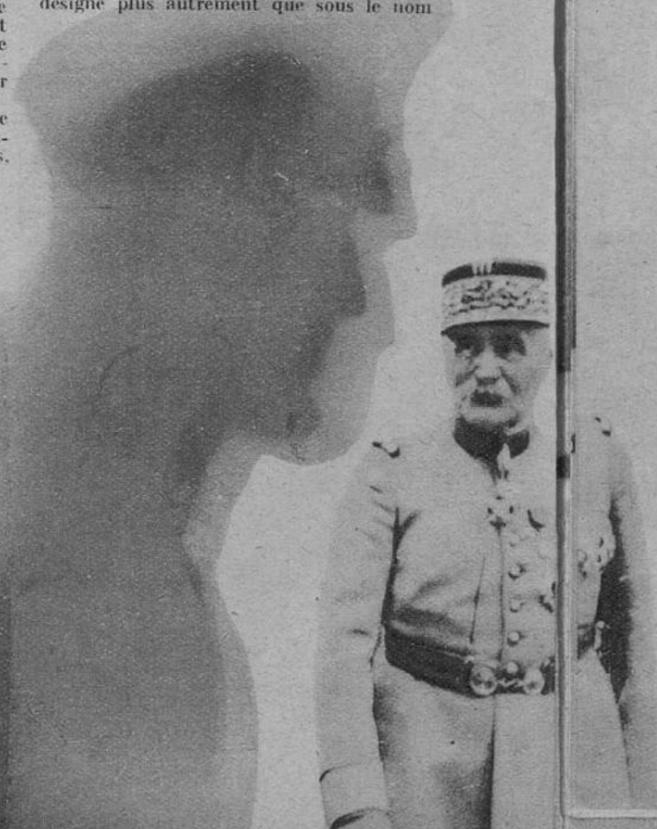
Commence alors la partie la plus mystérieuse de l'existence de celui qu'on ne désigne plus autrement que sous le nom



On signalait la présence de Lawrence aux côtés d'Abdel-Krim.

(1) Copyright by Maurice Laporte.

(2) Voir *Police-Magazine*, n° 237 à 242.



# ANTASTIQUE EN AMI LAWRENCE

LAPORTE (1)

de *Lawrence of Arabia*. Ses entreprises, ses expéditions seront si nombreuses, si variées qu'on ne les suivra que très difficilement. Des voyages multiples, des raids de plus en plus rapides, en Syrie, en Egypte, au Maroc, en France, aux Indes, en Afghanistan, voir en Mauritanie; des apparitions sensationnelles à Londres, à Paris; des coups de tête alternant avec des plans mûrement réfléchis; des disparitions inexplicables, des états civils nouveaux, tout cela va se poursuivre pendant quinze ans, s'enchevêtrant bizarrement comme les pas d'un cerf dans une chasse à courre. La légende s'y incorporera, compliquant ce qui est déjà suffisamment obscur pour nos méninges.

Pour marquer la reprise des hostilités, William Carr, auquel Lawrence a confié la direction de l'équipe de « coupe-jarrets » qu'il vient de reformer, pénètre une nuit dans Palmyre pour n'en ressortir qu'au petit jour. Il laisse vingt morts derrière lui, vingt cheiks coupables d'entretenir avec notre haut-commandement des rapports trop cordiaux. Personne ne s'est aperçu de rien. A la même heure, le major Young empoisonne une dizaine de puits aux alentours de Damas. Une épidémie de peste ravagera pendant des mois le désert et notre Service des Renseignements ne pourra tenir cachée cette effroyable découverte pour éviter que la panique ne s'empare des tribus bédouines. Un silence tout aussi prudent sera fait autour de la tuerie de Kiswe où la population arabe, stimulée par des émissaires venus en droite ligne des bords de la Tamise, se jettera à cent contre un sur une petite colonie juive qui refuse de retourner en Palestine. Bon début, n'est-ce pas? Attendez, la suite va dépasser en intensité dramatique les romans d'aventures les mieux construits.

Le budget de guerre annuel de l'*Intelligence Service* a été porté à 2 milliards de francs. On peut beaucoup avec cette masse d'or. Cinquante mille agents secrets, dont douze mille rien que pour le « Colonial Corps ». Londres n'a pas besoin d'intervenir officiellement.

Maintenant, examinons la carte de Syrie. A 50 kilomètres environ au sud de Damas, un sombre entablement barre l'horizon. C'est le *Ledjah* (le Repaire), premier contrefort du Djebel que les Druses appellent aussi *Kal'at Allah*, la « forteresse de Dieu ». Des villages se sont posés sur ces escarpements brûlés, ils voisinent avec les nids d'aigle. Pour en déloger les insurgés qui s'y abritent, Gouraud a fait venir la valeur de deux corps d'armée et trois régiments de légionnaires. Eux, les insurgés, ils sont une trentaine de mille, mais Lawrence, mais William Carr et le major Young sont parmi eux, à leur tête. Cette guerre dont aucun livre ne parle, dont seuls de rares échos parviendront jusqu'à Paris, durera dix ans. Encore, ne peut-on affirmer qu'elle est vraiment terminée.

A mi-pente du Djebel, Soueïda, baptisée « la tragique ». Les soldats de la troisième Légion venaient de l'occuper après un dur combat. Peu de prisonniers, mais un d'importance: William Carr. Sujet britannique, donc complication en perspective, se dit le commandant qui demanda aussitôt des instructions à Damas. En attendant, Carr fut enfermé dans une maison de pierre, solide et bien plantée, future résidence du général Clément-Grandcourt, gouverneur du Djebel.

Le télégraphe ne fonctionnant pas encore, la liaison avec Damas était assurée par des autos mitrailleuses. Elles partirent à trois et tombèrent dans une embuscade tendue par Lawrence.

Comment la chose se fit-elle? Le plus simplement du monde. Lawrence avait dissimulé ses partisans derrière les arêtes rocheuses qui dominent la route. Lui, affublé d'une capote de légionnaire, s'était couché en travers de la piste, si bien que le convoi stoppa et, à l'instant que nos hommes

se penchaient sur celui qu'ils prenaient pour un soldat blessé, les bédouins les prenaient sous le feu croisé de leurs fusils. Pas un n'en réchappa.

Lawrence ne se vanta jamais de cette prouesse peu glorieuse, mais il n'est point de secret que le temps ne révèle. Aussi bien, la tragique aventure n'en était encore qu'à ses débuts.

Tandis que les autos mitrailleuses sont acheminées vers le désert de Palmyre, où le major Young les utilisera aux fins de couper les routes aux renforts français, Lawrence dirige sa petite troupe sur Burga. La garnison indigène succombe au bout de vingt-quatre heures. Le bruit de cette victoire s'est répandu avec rapidité dans les ksour. Des volontaires kurdes et bédouins arrivent de toutes parts. Des chameliers abandonnent leur caravane, des laborieux leur charrie et se transforment en guerriers. La Syrie devient une Vendée arabe. Chaque repli de terrain cache un tirailleur qui se fait une joie de mitrailler nos spahis et nos légionnaires.

De Soueïda, part une colonne qui se propose de dégager Burga. Lorsqu'elle arrive, à demi décimée en cours de route par un ennemi invisible, la ville, déserte et silencieuse, ressemble à un cimetière. On apprend que Lawrence et les révoltés se sont dirigés sur Bir el Jefa. On s'y rend à marches forcées, constamment harcelé par les Kurdes. La bourgade est en flammes. Quant à Lawrence, il opère cette fois du côté de Salkhad. On tente de l'y rejoindre. Les hommes tombent sous les balles, la chaleur, les privations. On marche tout de même. Nouvelle déconvenue. Lawrence est signalé dans le *Kal'at Allah*. Tous les villages que l'on traverse sont abandonnés. Les Kurdes ne laissent rien derrière eux que des cadavres, des pierres calcinées et des puits empoisonnés.

Continuer cette vaine poursuite paraît inutile et dangereux. La colonne, ou plutôt ce qu'il en reste, retourne à Soueïda... pour apprendre que Lawrence s'en est emparé la veille, qu'il a délivré son compagnon William Carr et massacré une trentaine de légionnaires. Le gros de la garnison n'a pu que s'enfermer dans la citadelle en attendant les secours.

Durant des mois, des années, la Vendée syrienne va développer ainsi ses ravages nous obligeant à dégarnir de troupes nos possessions d'Afrique. Lawrence sera l'instigateur de toutes les révoltes successives dont l'objectif unique sera de nous chasser de Damas, de Beyrouth, de Palmyre pour y faire flotter enfin le pavillon britannique. La rébellion s'organisera méthodiquement. Lawrence disposera de plus de capitaux que n'en dépensèrent au cours de la guerre tous les services d'espionnage des belligérants. Il créera des journaux imprimés au Caire et distribués clandestinement dans nos territoires sous mandat, il sera partout à la fois, semant l'or à pleins sacs, armant les tribus, stimulant les cheiks, encourageant les pires atrocités. Qu'une déchirure vienne à se produire dans notre filet de surveillance et Lawrence monté, sur une longue chamelle onduleuse, à la robe rougeâtre, une bête aux enjambées formidables, cadeau de l'émir Fayçal, s'y précipitera entraînant à sa suite ses harkas qui n'ont plus pour nous que haine et hostilité.

La situation en sera bientôt à ce point critique qu'il nous faudra bombarder Damas avec des 75 et engager dix mille hommes pour réduire Palmyre révoltée. A Erza, la colonne Michaud sera massacrée; à Soueïda, la Légion devra reconquérir une seconde fois la ville maison par maison; à Kafer, la colonne Normand périra presque entière après une semaine d'héroïque défense. Et, partout ailleurs, au Liban, aux Allauittes, les raids, les assassinats, les révoltes armées menaceront de ruiner à jamais les espérances que nous

avons mises en Proche-Orient. Ce à quoi tend l'œuvre de Downing-Street, c'est à donner à la liquidation du mandat français l'allure d'une lamentable débâcle. Londres n'a pas renoncé à l'union de la Syrie et de l'Irak et il lui faut pouvoir dire à Genève, l'an prochain, lorsque le débat viendra devant la Société des Nations, que nous avons été incapables d'administrer ces territoires autrement que par la force. Ne cherchons pas plus loin les raisons de cette politique agressive dont l'*Intelligence Service* s'est fait le champion et Lawrence l'exécutant.

Certains de nos lecteurs s'étonneront peut-être qu'aucune protestation publique n'ait été adressée à Londres par le Quai-d'Orsay. En vérité, nous passons notre temps en représentations diplomatiques. Mais, chaque fois que, sous les troubles francophobes, notre Service des Renseignements a pu déceler la main des agents anglais, le Foreign Office a opposé à nos réclamations une fin de non-recevoir catégorique.

Dernièrement encore, le 20 décembre 1931 Lawrence provoquait une rébellion à Damas. Nos Sénégalais durent débayer les rues à coups de fusil. Eh bien! Londres nous prouva par  $a + b$  que Lawrence n'avait pas quitté Southampton où il mettait au point, sous le nom de Shaw, un nouveau modèle de canot automobile! Quant aux troubles, on les qualifiait de bagarres électorales. Il y avait bien les armes, toutes de provenance britanniques saisies sur les insurgés. Adressez-vous à ceux qui font métier de la contrebande, nous répondit-on. Pendant ce temps, la presse anglaise soulignait féroce que ce n'était pas pour une besogne de gendarme qu'on nous avait gratifiés d'un mandat en Syrie.

## Le calvaire d'un Français.

Les procédés cavaliers de l'*Intelligence Service* ne peuvent réellement indigner que ceux qui ignorent tout des dessous de l'espionnage moderne. Et nous ne savons personne qui ait réussi à confondre l'arrogance méprisante des maîtres de Downing-Street.

Une vingtaine de parlementaires français s'y sont un jour essayés, en pure perte d'ailleurs. Pourtant, le cas était intéressant, nettement établi et il était difficile à nier sans risque de se voir retourner ses propres mensonges. Laissez-moi vous le rappeler.

Il s'agit du professeur Julien Chevreau. Arrêté par les Britanniques le 7 août 1918, en Perse — donc en pays neutre — où il avait été pourvu d'une chaire à l'Université d'Okhovat, Chevreau fut enfermé à Hinaïd près de Bagdad. L'*Intelligence Service* l'accusait d'espionnage économique au préjudice de l'Angleterre. Toujours le pétrole!

De Bagdad, visité fréquemment par les missions militaires françaises, Julien Chevreau fut traîné de géôle en géôle, de camp en camp... jusqu'aux Indes. Ses tortionnaires lui faisaient endurer les pires supplices, allant jusqu'à le mettre aux fers, tentant même par deux fois de l'empoisonner en mélangeant de l'arsenic à ses aliments. Enfin, de Bombay, on l'embarqua sur un transport à destination de l'Egypte.

Cependant, le calvaire prit fin. Effrayés sans doute par les conséquences de tant de cruauté, les autorités du Caire décidaient sur l'ordre formel de Lawrence, de remettre leur proie exténuée et mourante de privations entre les mains du commandant français de Port-Saïd. C'était le 7 mars 1919, sept mois après

l'arrestation opérée au mépris du droit des gens.

Rapatrié en France et de retour à Saint-Mars-la-Brière, son village natal, Julien Chevreau entreprit de se faire rendre justice. Il devait mourir le 3 mai 1925 sans y être parvenu. Sa veuve, qui habite Asnières, ne devait pas être plus heureuse dans ses démarches.

Le 15 août 1919, une protestation formulée par M. Soret d'Aubigny, député de la Sarthe, remue les chancelleries. M. de Fleuriau, notre ambassadeur à Londres, est chargé d'ouvrir une enquête. Lord Curzon, ministre des Affaires étrangères, se borne à rétorquer que *Julien Chevreau a été arrêté pendant qu'il examinait de façon suspecte les dépôts de pétrole anglais*.

Tour à tour, MM. Herriot, Caillaux, Cordelet et Bokanowski interviennent pour élucider cette étrange histoire. Le Foreign Office fait la sourde oreille. A une question écrite de M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue des Droits de l'Homme, et insérée à l'*Officiel* sous le n° 5372, le Gouvernement ne peut que répondre que les Anglais ont opposé une fin de non-recevoir aux demandes qui leur ont été présentées par le Quai-d'Orsay.

Depuis, notre ambassadeur est revenu cinq fois à la charge.

Cinq fois, le Foreign Office a couvert l'*Intelligence Service* de son silence complice.

MAURICE LAPORTE.

(Suite page 12.)

Le Roi des Rois aimait avoir Lawrence à ses côtés dans la lutte qu'il s'apprête à soutenir...



Le maréchal Foch avait eu une entrevue avec notre dangereux adversaire.

L'inspecteur poussa l'homme dans le bureau du commissaire...  
Il pouvait avoir une quarantaine d'années. Il était maigre, voûté, tout en crâne, avec des yeux hévieux qui scillaient continuellement.

Le commissaire leva le nez :  
— Ah ! oui. C'est le piqué ?... Faites-le asseoir... Où l'a-t-on cueilli, cette fois ?  
— Toujours au même endroit, chef. A l'angle du passage, sur les grands boulevards...

On entendit le bruit d'une plume traçant un paraphe sur une feuille de papier. Et le magistrat, ayant signé la pièce qu'il venait de lire, se renversa dans son fauteuil :  
— Alors, mon vieux, ça va durer, tes petites fantaisies ?

L'homme fixait obstinément le parquet.  
— Regarde-moi donc, nom d'un chien ! Puisque c'est ta spécialité, de fixer les gens...

L'autre bredouilla :  
— Je n'ai pas fait de mal, après tout... Il était pitoyable. Il avait l'air d'un gamin pris en faute. Et il y avait, sur son visage, une tension qui faisait mal... Le commissaire fit un signe à l'inspecteur.  
— Laissez-nous, Ravon...  
— Bien, chef.

Le policier sortit et le magistrat, s'étant levé de son fauteuil, fit le tour de la table et vint poser la main sur l'épaule du malheureux. Son ton n'était plus le même. Il parlait maintenant en « copain », en camarade presque en ami.

— Pourquoi fais-tu ça ? Ce sont des livres qui t'ont troublé l'esprit, hein ? Tu crois qu'en fixant les femmes à la nuque, d'une certaine façon, tu vas l'emparer de leur volonté et les assujettir à tes désirs ? Ah ! misère... Entre nous, voyons, réfléchis... Tu as une bonne petite situation. Tu gagnes bien ta vie. Tu es marié. Tu pourrais être heureux ! Pourquoi gâcher ta vie avec des folies ? Sais-tu ce qui va t'arriver ? Un beau jour, tu te feras prendre dans un autre quartier. Le commissaire ne sera peut-être pas là. Tu tomberas sur un secrétaire qui t'expédiera au Dépôt pour attentat à la pudeur ou quelque chose de ce genre. Tu vois d'ici la suite ? Scandale. Condamnation. Situation perdue. Foyer brisé, etc. etc. Réponds-moi, voyons ?

Cette bonhomie ne mordait pas. Le malheureux, maintenant, se butait dans sa folie. Cela se voyait à son visage hermétique. Il devait se dire, en écoutant le commissaire : « Va toujours, mon ami, va toujours. Je sais ce que je sais. On verra bien qui aura raison, à la fin. »

Le magistrat comprit qu'il perdait son temps. Il repassa derrière sa table et articula, sans colère, mais d'une voix sèche :  
— Écoute. Je vais te donner ta dernière chance. Tu vas rentrer chez toi tranquillement. Mais, si tu as le malheur de te faire repincer, tant pis. Je te fais emballer. Compris ? Bon. Ne l'oublie pas. Et file...

Nous avions été témoin de cette scène, car nous nous trouvions dans la pièce à côté et la porte était entr'ouverte. Une demi-heure plus tard, à la terrasse d'un café, devant des apéritifs, le commissaire nous montrait le fond des choses.

— Il y a cinq ou six piqués de ce genre, dans mon quartier. Celui que vous avez vu est le plus atteint. Il n'est pas dangereux, sauf pour lui-même. Mais il est gênant... Presque tous les samedis, car il fait semaine

(1) Voir *Police-Magazine*, n° 242.

Comment saisir l'hypnotiseur qui, abusant de son pouvoir, plonge des femmes en état léthargique et se fait révéler leurs secrets ?

anglaise, il s'embusque au coin du passage et choisit « ses sujets ». Voit-il arriver une petite blonde d'allure timide ? Il fronce les sourcils, tend le cou, se contracte et, suivant la marche de la petite, la fixe au front, puis à la tempe, puis à la nuque. Il veut la magnétiser, tout simplement. Il lui ordonne mentalement d'être son esclave, de se retourner, de le suivre... Généralement, c'est lui qui suit, les yeux exorbités, comme un automate. La petite, évidemment, s'aperçoit du manège. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, elle presse le pas ou change de trottoir. La centième, elle fait un scandale. Les agents interviennent, cueillent le bonhomme et me l'amènent.

— Un véritable fou !  
— Oui et non. Il a son idée. Et, par certains côtés, son idée tient...  
— Mais tant d'insuccès répétés devraient le décourager de ses expériences toujours décevantes...

— Non. Dans ses expériences décevantes, comme vous dites, il ne voit pas des échecs, lui. Au contraire. Il y trouve des encouragements... Une petite se rend-elle compte de son manège et presse-t-elle le pas ? Nous disons : « Elle fuit un importun. Le bonhomme l'agaçait, peut-être même l'effrayait-il vaguement. Elle a voulu le semer. » Mais lui, que se dit-il ? Ceci : « Elle a senti ma volonté peser sur elle. Elle a réagi. Mais ma volonté n'a pas été assez forte. Elle a pu se libérer. Une autre fois... » Et le malheureux recommence de plus belle... Notez que ces piqués-là ne sont pas forcément des sexuels. Le but n'est pas la recherche d'un assouvissement libidineux. Il est la domination. Ils se disent : « D'abord, le plus facile : dominer une femme sensible, la prendre bien en main. Sur elle, entraîner sa volonté, découvrir et affûter toutes les ressources de sa puissance. Si je réussis une première fois, après je réussirai aussi souvent que je voudrai, et aussi vite. Je pourrai alors me lancer à l'assaut de la richesse et de la gloire... » L'idéal de ces intoxiqués de magnétisme n'est pas don Juan. Il est Napoléon. Lorsque leur cervelle se détraque tout à fait, ce n'est pas séducteurs qu'ils se proclament, c'est empereurs, rois, ou même Dieu le Père. Leur folie est celle des grandsseurs...

— Et à quoi attribuez-vous ce dérèglement ?  
— En règle générale, le détraqué est un timide, un raté, un vaincu. Dans sa jeunesse, il a fait de beaux rêves d'avenir. Mais la vie l'a déçu. Alors, désespérant de réussir par les moyens normaux, il recourt aux moyens occultes. Un jour, à la devanture d'un libraire, il voit un livre : *Comment réussir dans la vie par l'influence personnelle ; la timidité vaincue*, etc. Il achète le livre. Il le lit plus ou moins de travers. Il s'exhale, il s'entraîne aux pratiques recommandées. Son imagination se déchaîne. Ses rêves de jeunesse lui remontent à l'esprit. Pour peu qu'il présente des dispositions morbides...

— De bien tristes fous, en somme.  
— Je vous l'ai dit tout à l'heure : oui et non. Du fait que certains se détraquent à ce petit jeu, il ne résulte pas que tous s'y détraquent également. J'en connais qui... mais ceci nous entraînerait trop loin...

— Comment, vous aussi ?  
Il sourit.  
— Non. Mais réfléchissez. Il existe des écoles qui vendent très cher leurs méthodes, qui ne manquent pas d'élèves et qui, par des procédés ressortissant au développement de l'influence personnelle, obtiennent de fort bons résultats. Il existe également des isolés qui, intelligents et bien doués, savent éviter les écueils et réaliser les profits licites ou illicites. N'en doutez pas...

— Allons donc ! Iriez-vous jusqu'à admettre la réalité des envoûtements, des raptés et des crimes hypnotiques ?...  
Mon interlocuteur me regarda en face. Je sentis sa conviction absolue. Et il articula :  
— En certains cas, oui...

Il existe, à Paris, au moins deux sectes de satanisants. Tâchez de joindre quelques-uns de leurs membres, ce qui n'est pas tellement difficile. Ils ne se cachent pas autant qu'on pourrait le croire. Et, si vous voulez prendre leur exacte température, questionnez-les sur Landru.

Presque tous vous parleront avec une certaine sympathie du sire de Gambais. Ils proclameront son innocence et témoignent, à son égard, d'admiration et d'estime. Et les plus intelligents ne seront pas les moins chauds... Quel est le vrai mystère du Barbe-Bleue moderne ? Comme le disait notre commissaire tout à l'heure,

ceci nous entraînerait trop loin. La grande question n'est d'ailleurs pas là. La voici.

**Crimes possibles et impossibles.**

Donc, la grande question, au fond, est celle-ci : « Peut-on, soit à l'état de veille, soit à l'état d'hypnose, suggestionner un innocent et l'obliger à commettre soit un meurtre, soit un vol ? »

Edmond Locard inclinait à croire que non. Mais il est loin d'être affirmatif. Il semble bien que, dit-il... Et il rappelle l'expérience classique :

On endort une nerveuse et on lui suggère d'aller frapper telle personne présente d'un coup de couteau à papier. L'ordre est exécuté aussitôt. On reprend ensuite l'expérience en remplaçant le couteau à papier par un couteau véritable ou un poignard. Le sujet marche alors vers la victime désignée, hésite, lève le bras, puis l'abaisse, se contracte, paraît lutter, et, si l'on persiste, tombe en syncope...

Cette expérience est classique, nous l'avons dit. Elle ne possède d'ailleurs qu'un défaut, celui-ci : elle ne prouve rien.

Et pour bien des raisons. D'abord, si la dérobade finale est de règle avec certains sujets, elle ne l'est pas forcément avec tous.

Ensuite, cette expérience n'est généralement faite que par des opérateurs d'occasion et des sujets d'occasion. Or, tel sujet réticent avec un opérateur qui le manie pour la première ou la deuxième fois cesserait peut-être de « renâcler » à la suite d'un plus long entraînement et d'un plus long assujettissement à un « maître » qui l'aurait lui-même mieux en mains.

Enfin, s'il existe des opérateurs assez puissants — et il en existe — pour imposer à d'autres êtres leur volonté totale, on conçoit qu'ils n'éprouvent en aucun cas le besoin d'en administrer publiquement les preuves, surtout à l'occasion d'une expérience dont la réussite équivaldrait à un meurtre... J'entends bien : la victime désignée pourrait se munir d'une cuirasse sous ses vêtements. De la sorte, tout en demeurant inoffensive, l'expérience deviendrait probante... Oui, en théorie. Mais pratiquement ? Voyons, entre nous, si vous étiez possesseur d'un pouvoir de cet ordre, céderiez-vous à la vanité d'un petit succès de salon ? Une telle puissance ne se gâverait pas. De par sa nature propre, elle impose le secret à ceux-là mêmes qui n'ont pas l'intention d'en mésuser. A plus forte raison aux autres...

Est-ce à dire que ces sortes de crimes soient possibles ?

Théoriquement, oui. Ils sont possibles. Est-ce à dire qu'il se trouve des individus pour les pratiquer ?

Non. Absolument non. La chose serait d'une rare absurdité...

Indiquons précisément en quoi consisteraient les absurdités — on peut utiliser le pluriel — du crime hypnotique :

— Supposons, dit le médecin légiste Gilles de la Tourette, que M. X... veuille se venger de M. Y... Il a sous la main un sujet parfaitement dressé. Il le met en somnambulisme et lui fait accepter la suggestion d'aller tuer, empoisonner, etc., l'objet de sa vengeance, lui ordonnant même de ne se souvenir de rien dans une deuxième hypnotisation. Expérimentalement, la chose est parfaitement réalisable. Il n'en est plus de même, toutefois, dans la vie réelle, parce que le magnétiseur serait absolument sûr d'être arrêté.

« Que va faire l'hypnotisé ? A heure fixe, tout à coup, une pensée jusqu'alors inconnue de lui germe dans son cerveau ; il doit tuer M. X... Il s'arme d'un poignard et, sans hésitation, l'assassine n'importe où il se trouve. Il ne connaît que l'ordre qui lui a été donné.

« Naturellement, on l'arrête. Car il ne faut pas parler ici de précautions suggérées, ou prises par l'hypnotisé lui-même.

« Il en prendra peut-être, mais lesquelles ? Avant tout, si la suggestion a été acceptée, il faut qu'il poignarde l'individu qui lui a été désigné, fût-il en pleine rue, entouré de gendarmes ou de soldats. On ne lui sert plus son crime tout préparé, comme dans un laboratoire, où tout est convenu d'avance et où l'on cherche, pour l'étude psychologique, à développer toute la spontanéité dont les hypnotisés sont susceptibles.

« Une fois arrêté, on l'interroge et que répond-il ? Rien. Ou, plutôt, il cherche bien à se disculper. Mais de quelle façon ? Il faut qu'il invente une fable de toutes pièces ; et, sans exalter la perspicacité des magistrats, nous croyons qu'ils ne s'en laisseront pas longtemps imposer dans de telles circonstances.

« Naturellement, on commence une enquête, on fouille dans le passé de l'assassin ; on recherche ses relations, et, en vertu du vieil axiome, *is fecit cui prodest* (celui-là a commis l'acte à qui l'acte est utile), celui qui a armé la main du meurtrier ne tarde pas à être découvert. Croit-on qu'il soit si facile de faire commettre un assassinat ? Ce n'est pas de butte en blanc que le magnétiseur ourdira son crime ; il devra soigneusement prendre ses précautions et s'ar-

ranger de telle sorte qu'aucun fil de sa trame ne soit rompu. A la grande rigueur, conçoit-on, dans les très grandes villes, où tant de crimes indépendants de la suggestion restent impunis, la possibilité de tels actes et l'impunité pour le suggestionneur. Mais en province, à la campagne, cela nous semble parfaitement impossible...

Et pourtant !... Écoutez cette histoire :  
Dom Duhaguet, qui quitta l'armée pour entrer dans les ordres et qui devint prêtre au couvent de Pierre-Chatel, requit un jour l'assistance des médecins pour traiter l'un de ses moines.

Ce religieux, qui était d'humeur mélancolique et de caractère sombre, faisait du somnambulisme. Quelquefois, dans ses accès, il sortait de sa cellule

et y rentrait seul ; d'autres fois, il s'égarait, et l'on était obligé de l'y reconduire. On avait déjà consulté et fait quelques remèdes ; ensuite, les rechutes étant devenues plus rares, on cessa de s'en occuper.

Un soir que je ne m'étais point couché à l'heure ordinaire, disait le prêtre, occupé à mon bureau à examiner quelques papiers, j'entendis ouvrir la porte de mon appartement, dont je ne retirais presque jamais la clef, et bientôt je vis entrer ce religieux dans un état absolu de somnambulisme. Il avait les yeux ouverts, mais fixes, n'était vêtu que de la tunique avec laquelle il avait dû se coucher et tenait un grand couteau à la main. Il alla droit à mon lit dont il connaissait la disposition, eut l'air de vérifier, en tâtant avec la main, si je m'y trouvais effectivement ; après quoi, il frappa trois grands coups tellement violents qu'après avoir percé les couvertures la lame entra profondément dans le matelas, ou plutôt dans la natte qui m'en tenait lieu. Lorsqu'il avait passé devant moi, il avait la figure contractée et les sourcils froncés. Quand il eut frappé, il se retourna et j'observai que son visage était détendu et qu'il y régnait quelque air de satisfaction. L'éclat des deux lampes qui étaient sur mon bureau ne fit aucune impression sur ses yeux ; et il s'en retourna comme il était venu, ouvrant et fermant avec discrétion deux portes qui conduisaient à ma cellule ; et bientôt je m'assurai qu'il se retirait directement et paisiblement dans la sienne.

Que s'était-il passé ? On connaît la puissance des haines religieuses, et l'on sait qu'elles se développent tout aussi bien dans le clergé régulier que dans le clergé séculier.

Le moine meurtrier, d'emblée, devait être mis hors de cause. C'était un malade et ce n'était qu'un malade.

Mais n'existait-il pas, dans le couvent, un autre moine qui, connaissant les dispositions de son confrère au sommeil morbide, ait pu les utiliser, par suggestion, dans un but criminel ?

On le pensa. Et il fallait en convenir : le criminel, si criminel il y avait, ne manquait pas d'ingéniosité. Il avait procédé par suggestion indirecte. Voici ce que déclara le moine somnambule au prêtre :

— Mon père, dit-il, à peine étais-je couché, que j'ai rêvé que vous aviez tué ma mère, que son ombre sanglante m'était apparue pour demander vengeance ; à cette vue, j'ai été transporté d'une telle fureur, que j'ai couru comme un forcené à votre appartement, et, vous y ayant trouvé, je vous ai poignardé. Puis, après, je me suis réveillé tout en sueur, en détestant mon attentat.

L'hypnotiseur avait, si l'on peut dire, joué par la bande. Il s'était bien gardé de suggérer directement l'idée du crime. Mais il avait suggéré des images propres à en amener la pensée dans l'esprit du somnambule, les sujets atteints de ce genre de troubles étant particulièrement sensibles, on ne l'ignore pas, à l'action magnétique.



ne  
ns les  
dants  
é de  
Mais  
mble

nter  
nt de  
ecins

ne et  
isme.  
ellule

De quelle façon, exactement, s'y était-il pris ? On ne le sut jamais. Le prier eut bien des soupçons. Au début, il parut décidé à pousser l'affaire jusqu'au bout. Mais il se retrancha tout à coup dans un mutisme complet. La chose dut finalement se régler dans le secret du confessionnal...

On peut encore citer, en fait d'exemple de crimes suggérés par hypnotisme, le cas de Thérèse Digrano. Cette jeune femme, âgée de vingt-cinq ans, mariée depuis deux ans à un menuisier des environs de Bologne, en Italie, frappait à trois heures du matin à la porte de la maison paternelle, éloignée d'environ un kilomètre du domicile conjugal. Sa mère vint lui ouvrir et fut fort surprise de la voir à cette heure matinale, étant donné qu'elle était seulement accouchée dix ou vingt jours auparavant.

Sa surprise redoubla lorsqu'elle la vit toute trempée. Et elle faillit mourir d'effroi lorsque Thérèse lui annonça qu'elle sortait à l'instant d'une mare voisine où elle s'était trouvée à son premier réveil de la nuit.

Quant à la petite fille qu'elle avait mise au monde quelques jours auparavant, elle ne put rien en dire, sinon qu'elle lui avait donné le sein en se couchant, puis l'avait placée dans le berceau voisin de son lit. Un terrible soupçon traversa l'esprit de la mère de cette infortunée.

On courut à la mare, et l'on y trouva le corps inanimé de l'enfant.

Sur ces entrefaites survint le mari qui, ayant constaté l'absence de sa femme et remarqué que le berceau était vide, venait demander des renseignements.

L'autopsie montra que la petite fille avait été jetée vivante dans la mare où elle s'était noyée.

Explication : Thérèse Digrano, qui était très jolie et qui était en outre sujette à des crises somnambuliques, donc sensible aux influences hypnotiques, avait repoussé les avances d'une espèce de sorcier du voisinage. Les campagnes italiennes en sont pleines. Et celui-ci, dans son dépit, s'était empressé de jeter, sur la jeune femme, les malédictions d'usage, la « jettatura ». Puis il avait ajouté :

— Tu tueras ton premier enfant de tes propres mains...

La jeune femme se souvint de la malédiction. Les parents aussi. On rechercha le sorcier, mais il avait prudemment quitté le pays. Il est bien probable que les paysans du bourg lui eussent fait un mauvais parti.

#### Les envoûtements magnétiques.

Il y a deux inspecteurs, à la préfecture de police, qui sont spécialisés dans les affaires de pythonisses, devineresses, diseuses de bonne aventure et autres sorcières. Tous deux sont du Midi, rubiconds, épanouis et enclins à la joie bien plutôt qu'à la tristesse. On s'attendrait à tout, sauf à les voir prendre au sérieux leur clientèle habituelle. Et cependant...

L'un d'eux nous disait : — On ne sait jamais. Il y a dix fois plus de charlatans et de faiseurs, dans ce monde-là, que partout ailleurs. Mais il suffit qu'il y ait un convaincu sur cent, et que ce convaincu réalise, au moins une fois sur mille, ce qu'il annonce...

— Et il arrive que des réalisations soient évidentes ?

— Évidentes ! Évidentes ! Rien n'est jamais évident. Mais il y a des choses bien troublantes et qui ne s'expliquent en aucune manière par la logique ou le bon sens. Les envoûtements, par exemple...

— Vous y croyez ?

— Diable ! Pas à tous. Mais aux envoûtements par magnétisme, oui. Il faut distinguer : la bonne femme qui vous vend un philtre dans une fiole ou une poudre magique dans une boîte, vous vole. Elle vous prend pour une poire et se paye votre tête. Mais celle qui vous amène à certaines pratiques, assez longues et assez laborieuses d'ailleurs, ne vous vole pas forcément. S'il s'agit d'un envoûtement d'amour, vous n'en aurez peut-être pas pour votre argent. Mais s'il s'agit d'un envoûtement de haine, et si vous portez à la personne que vous voulez atteindre un ressentiment véritable, il y a bien des chances pour que vous fassiez des dégâts. Je connais une bonne femme, qui habite du côté de la place Gambetta, dans le vingtième...

Il rassemblait ses souvenirs, ou, plutôt, cherchait par quel bout prendre son récit. Il trouva et repartit :

— Elle a bien cinquante-cinq ans, peut-être soixante. Elle ne correspond pas au type habituel des sorcières en chambre. Plutôt grasse, toujours vêtue d'étoffes claires, avec des yeux rieurs, très vifs. Mais elle est maligne, mais elle est fûtée ! Elle a tous les trucs et toutes les astuces... La première fois, elle reçoit son client dans un salon bourgeois, entre un petit fox et une cage de serins. Non, pas de perruches, de singes ou de hiboux... Elle pose des questions, gentiment. Elle tâte. Elle se renseigne. Jamais elle ne demande d'argent la première fois. Et, bien souvent, le lendemain, le client reçoit une lettre : « Je suis au regret, mais mes trop nombreuses occupations ne me laissent pas le temps de m'occuper de votre cas. Je crois d'ailleurs que M<sup>me</sup> Unetelle serait mieux qualifiée que moi. » Elle donne l'adresse d'une consœur, qui doit lui attribuer de petites commissions... Bref, la deuxième fois, elle reçoit le client dans un salon obscur, tout tendu d'étoffes noires. Au centre, sur un socle, une énorme boule de cristal scintille faiblement. Elle vous invite à la regarder, sans la fixer, d'ailleurs. Et elle interroge à nouveau...

— Vous en voulez à cet homme ? Il vous a trahi ? Que souhaiteriez-vous de pire, pour lui... La mort ? Peut-être vaudrait-il mieux qu'il souffre ? S'il perdait la raison, par exemple. Et s'il s'en rendait compte, au début ?... Tenez, où pensez-vous qu'il soit, maintenant ? A son bureau ? Il est banquier ?... Imaginez que tout à coup il ressent des vertiges. Vous le voyez ? Concentrez votre pensée sur son image. Il est assis. Il va prendre son téléphone. Mais il porte sa main à son front.

On reprend l'expérience en remplaçant le couteau à papier par un couteau véritable.

Il a un vertige... Ce n'est rien, cette fois-ci. Il se ressaisit. Mais, demain, ce sera plus grave...

...Et ainsi de suite. Vous voyez le procédé ? Il s'agit d'amener le client à concentrer son esprit sur le patient, à l'environner d'une projection défavorable... Cela peut paraître un peu simpliste, un peu élémentaire. Soyez bien certain que cela est suffisant... On cite des cas. Il en est qui sont classiques. Mais combien plus nombreux sont ceux qu'on ignore...

Sans doute. L'envoûtement, le vrai, n'est pas autre chose que cela. Mais il ne faut pas croire que tout le monde, du jour au lendemain, soit susceptible de réaliser, dans ce genre de sport, d'honorables performances. Heureusement d'ailleurs... Il est toute une série de lois occultes qu'il faut bien se garder d'enfreindre. La projection de haine, mal dirigée, n'atteint pas son but ou le dépasse. En ce cas, elle revient inmanquablement frapper l'émetteur. Celui-ci devient alors sa propre victime. C'est ce qu'on appelle le choc en retour...

Les envoûtements ne sont pas un mythe. Mais il ne faut pas s'inquiéter outre mesure. Ce qui les rendra toujours impraticables, c'est qu'ils sont infiniment plus dangereux pour les opérateurs que pour les victimes éventuelles. La nature, en cela, a mis le remède à côté du mal.

#### Le chantage.

Abordons une partie plus consistante du problème. C'est Gilles de la Tourette qui, le premier, parla des *attentats moraux* dont les hypnotiseurs sont susceptibles de se rendre coupable.

Au premier rang, le savant montre ce qu'il appelle les *confidences* ou les *aveux*. Écoutez-le. Il dit : « Voilà ce qu'il faut le plus redouter, voilà ce dont la provocation criminelle ne sera jamais punie... »

Nous rejoignons ici le haut fonctionnaire de la Préfecture dont nous citions les paroles au début de notre précédent article :

— Pour faire la police de l'occulte, il faudrait que nous soyons des mages ou des sorciers.

Comment saisir, en effet, l'hypnotiseur qui, abusant de son pouvoir, plonge des femmes, des hommes ou des jeunes filles en état léthargique et se fait révéler leurs secrets ou leurs grands secrets ? Ces secrets, ne serait-ce que par chantage, il pourra les utiliser de bien des façons.

C'est ainsi qu'un peu après la guerre la haute société londonienne fut la proie d'un maître chanteur étonnamment bien renseigné. Pour éviter des révélations gênantes, plusieurs personnes durent verser des sommes considérables. Et y eut même deux ou trois suicides. Il y eut même un meurtre. Le criminel dont il s'agit opérait uniquement sur des femmes coupables de manquement au vœu conjugal, ou sur des hommes généralement mariés et coupables d'un péché qui rendait les mignons indispensables à Henri III.

Un beau jour, tout cessa. Le seul événement capable de mettre un terme aux odieuses manœuvres était survenu : le décès même du criminel, ou, plus exactement : son assassinat.

Mais il faut en dire davantage. L'histoire mérite précision... Le criminel n'était autre qu'un médecin haut coté dans la clientèle aristocratique. Il profitait de sa profession pour extorquer à ses patientes des confessions précises sur leur vie privée ou leurs affaires. Il transmettait ensuite les renseignements ainsi obtenus à des complices qui, sachant où aller, n'étaient pas longs à trouver des preuves matérielles. Ensuite, il n'y avait plus qu'à opérer...

Le médecin fut dénoncé, par un complice mécontent du partage à l'une de ses victimes, à une femme. Le lendemain, on le trouva mort dans son cabinet de consultation. Deux balles dans la région du cœur.

Scotland Yard n'intervint ni de près ni de loin. Fut-ce par incapacité de découvrir la justicière ? Il se peut...

Il se peut aussi que les policiers anglais partagent, sur ce point, la manière de voir de notre grand spécialiste Edmond Locard. Celui-ci, ayant raconté la vie et l'assassinat d'un maître chanteur longtemps acharné sur deux malheureuses femmes, conclut : « J'ai toujours préféré ne pas savoir les causes précises d'un décès aussi opportun... »

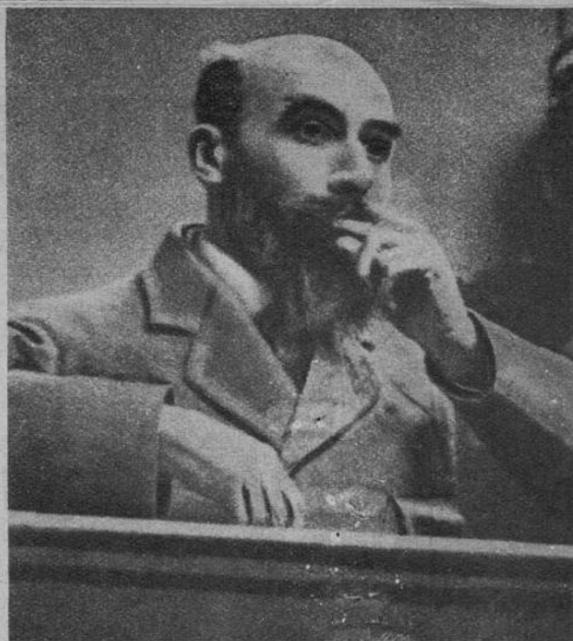
On raconte également des histoires de signatures extorquées par influence hypnotique. Il ne faut pas y croire.

Ceci rejoint le meurtre par suggestion. Nous en avons vu les impossibilités... Mais le vampirisme ? Le vampirisme, s'entend, qui consiste à absorber la vie d'un autre être pour en accroître sa propre vie...

Ce n'est déjà plus pareil. Souvent ce qui, *a priori*, peut paraître radicalement impossible s'avère à l'examen infiniment plus plausible que bien des choses admises.

Ne parlons pas des Thugs, ces religieux chinois qui ont fait du meurtre un précepte de moralité et qui tuent, en sacrifices rituels précisément, pour « ajouter à leurs âmes celles qu'ils ravissent à d'autres... »

Mais elle a pris rang de vérité médicale, cette constatation qui, jadis, fit bondir les académies : dans bien des ménages, sans



Tous les adeptes du salanisme vous parleront avec sympathie du sire de Gambais.

qu'on sache ni comment ni pourquoi, le plus fort débilite le plus faible, par succion psychique, si l'on peut dire, par lente absorption des éléments actifs de l'organisme voisin... N'y a-t-il pas, là, une indication de vampirisme magnétique ? On peut le prétendre.

On a beaucoup parlé, vers la fin du siècle dernier, de « l'homme qui portait la mort ». Les romanciers en ont fait des romans et les auteurs dramatiques en ont fait des pièces de théâtre. Voici l'argument : Un homme a reçu cette suggestion : chaque fois que tu aimeras vraiment un autre être : femme, maîtresse, ami, etc., tu le feras mourir de tes propres mains...

Naturellement, soit dans les pièces, soit dans les romans, le sortilège opère. L'homme tue par le poison, le poignard ou le feu, tout ce qu'il aime et tout ce qu'il adore...

Folies ? Imaginations ? Délires ? Eh ! bien, voici le paradoxe : le genre de suggestions dont il est question ici, entre dans la deuxième catégorie, dans la catégorie des suggestions indirectes (cas du moins). Or, nous avons vu qu'elles étaient possibles, réalisables, alors que les autres, celles de la première catégorie (suggestions directes) sont absurdes...

Conclusion ? Comme le dit Locard : la tâche de l'avenir, sur ce point, sera bien difficile et bien compliquée. Restent, mais ceci nous sort du cadre de l'hypnotisme pour nous jeter en pleine magie, les envoûtements, les sabats et les messes noires...

Mais oui, cela existe encore. Et beaucoup plus qu'on ne croit. On dit au moins deux messes noires par semaine, à Paris. Et l'on va au moins à deux sabats par lune... Riez ! Riez ! Mais des gens disparaissent qu'on ne retrouve jamais. Savez-vous combien ? Rien qu'en France, plus d'une personne par jour ; quatre cents par an... Non. Pas question de traite des blanches là dedans. Ces disparitions-là, on les connaît parfaitement. On en tient même une comptabilité très exacte... Il s'agit bien de vraies disparitions, que la police n'explique pas, ni d'une façon ni d'une autre... La science, l'électricité ! La radio ! Bientôt la télévision ! Le mystère recule. L'homme explique tout ! Ah ! l'orgueil de vivre en ce siècle de lumière !...

Oui. Mais l'archevêché de Paris entretient un prêtre chargé des exorcismes. Sa fonction est d'éloigner certains démons du corps ou de l'esprit de certains possédés.

Et il ne chôme pas... Pour finir sur une note tout de même moins angoissante, montrons, par un dernier exemple, ce qu'il peut advenir d'une femme plongée en léthargie naturelle ou suggérée. Nous l'empruntons au docteur Foderé.

« Un jeune religieux, étant en voyage et logeant dans une maison où l'on venait d'ensevelir une jeune fille qu'on croyait morte, s'offrit pour passer la nuit dans la chambre où était le cercueil et pour veiller la morte. L'ayant découverte pendant la nuit pour l'examiner, et ayant encore trouvé dans son visage des restes de beauté qui échauffèrent sa concupiscence, il résolut de l'assouvir, quoique l'objet fût dans un état à ne pas exciter de pareils désirs. Il se contenta néanmoins et partit de grand matin. Cependant la morte ressuscita le lendemain, et, au bout de neuf mois, elle fit un enfant, au grand étonnement de ses parents et au sien. Le religieux passa dans le même endroit à cette époque, et, feignant d'être surpris de trouver vivante celle qu'il avait cru morte, il s'avoua le père de l'enfant, et il en épousa la mère, après s'être fait délier de ses vœux, qu'il prouva n'avoir prononcés que par contrainte. »

Pour une fois, au moins, l'une de ces pénibles histoires se termina bien, puisqu'elle se termina par un mariage. Hélas ! nous ne pouvons que la donner sous toutes réserves. Foderé ne cite pas ses sources. Et c'est bien dommage.

C'eût été trop beau. MAURICE BONABEL.

# notisme

# au rapt

# et

# au

# meurtre

# CONFIDENCES D'UN MONDAIN

VIII (1)

**Du danger de boire du lait en prison.** — Philosophie du châtiement par un cambrioleur. — L'administration pénitentiaire ne connaît pas la loi. — Les classiques peuvent-ils enseigner la vertu. — La lyre du poète dans la cellule du condamné. — Liberté et abandonné. — La chasse à la place. — Les escroqueries des petites annonces. — Une idylle au village. — Rêves d'avenir. — La fin d'un roman.

— COMMENT, un lait ? Un lait, Francis ?  
— Un lait, un lait pur.

Comme nous sommes dans ce bar où les cocktails sont réputés et qu'au surplus je connais le goût de Francis pour le « rose », je lui dis en toute logique :  
— Alors, prenez un « alexandra ». Comme ça, il y aura du lait dans votre verre.

— Je vous ai dit : un lait pur. Pur...  
Et Francis éclate de rire.

— Non, fait-il, ma gaité n'a rien de commun avec ma consommation. Je ris parce que cela évoque pour moi une histoire. Et pourtant, c'est, au fond, une histoire triste. Mais elle a un côté imprévu qui m'amuse. Figurez-vous que, pendant que j'étais en prison pour vol, j'ai déposé une plainte, également pour vol, contre le directeur de la prison.

— Cette aventure est évidemment fort pittoresque. Et je vous connais assez à présent pour être assuré qu'elle doit être, en outre, très exactement juridique. Mais peut-être inspirée de votre innocent breuvage.

— Et si je vous disais encore que, parce que je buvais du lait, j'ai été jeté au cachot comme incorrigible ?

— Je vous répondrais que le jeu du paradoxe continue. Je n'eusse pas soupçonné ce doux et naturel produit d'être à ce point capiteux.

Et, naturellement, j'attends l'histoire. Les récits de Francis Roche comportent toujours une part d'inédit.

Ils sont, comme lui, déconcertants. Je m'avise que je vous ai rapporté beaucoup des narrations de mon héros et que, sans doute, après tout cela, vous ne le connaissez pas.

Moi non plus peut-être. Un cambrioleur ? Parbleu ! Un cambrioleur mondain ? Sans doute. Et même, le premier, le seul, je

(1) Voir *Police-Magazine* n° 236 à 242.

crois, qui ait véritablement mérité ce beau titre, parce qu'il a été un vrai mondain dans le temps même qu'il était aussi un vrai cambrioleur. A part cela, ou en considération de cela, il nous reste à apprécier son caractère.

Mais il se pourrait bien que cette dernière partie de ses tribulations pût mieux nous renseigner que tous les essais de psychologie que je tenterais sur son cas.

— Il serait peut-être excellent, du point de vue social et pour l'efficacité de l'exemple que la prison fût morale. Qu'en pensez-vous ?

Francis Roche me pose cette question avec un grand sérieux et même avec une profonde conviction. Je lui réponds, à la manière de M. de la Palice, que cette vérité m'apparaît évidente.

— Croyez-vous aussi, ajoute-t-il qu'il est bon qu'elle soit susceptible de contaminer physiquement aussi les détenues ?

Bien certainement, je ne crois pas que ce puisse être une chose souhaitable. Mais je sais, pour l'avoir lu — et c'est même un des clichés favoris de la presse — que les prisons sont des établissements modèles avec les derniers perfectionnements de l'hygiène. Je le lui dis.

— Vous n'avez pas la moindre idée de ce que c'est qu'une prison. Connaissez-vous au moins la loi ?

— Je suis placé, comme tous les citoyens, sous cette obligation légale que le code nous impose, à savoir que nul n'est censé l'ignorer. A part cela, je n'en sais pas plus que les autres.

Francis Roche, qui est un lettré, a lu *Mes Prisons*. Il n'a pas subi autant d'années d'ergastule que le grand proscrit italien, mais il a vu dans les maisons d'arrêt où il est passé assez de choses pour faire aussi son petit Sylvio Pellico.

Je dois lui laisser la responsabilité de ce qu'il me dit au sujet de la prison de Fresnes. Mais ce n'est là qu'une formule. Un auteur reste toujours tenu par ce qu'il a écrit. Si je rapporte les propos de Francis Roche, c'est à cause de la foi que je leur accorde.

Après sa condamnation par la Cour d'Assises, Francis Roche, selon l'avertissement du président informant obligatoirement les condamnés qu'ils ont « trois jours francs » pour se pourvoir en cassation, avait usé de cette faculté. Il avait signé son pourvoi. Ce seul mot de pourvoi dit — mais la loi le dit plus expressément encore — que la peine ne peut être subie que quand elle est devenue définitive.

Donc, Francis Roche était à la prison de Fresnes, attendant que la Cour de Cassation ait décidé sur lui. Cependant, il fut transféré à la maison centrale de Poissy avant que l'arrêt n'ait été rendu. Et il me conte comment il réclama, au nom du droit, en présence du gardien du service pénitentiaire à qui les dispositions du Code importent peu et qui ne voit dans une réclamation légale qu'une sorte d'acte d'insubordination. La seule réponse qu'il put obtenir en maintenant sa demande fut que, à Fresnes, on manquait de place et qu'en conséquence l'Administration faisait subir aux détenus leur peine avant qu'elle fût prononcée pour des raisons de convenance administrative.

Evidemment, il ne s'agit que d'un cambrioleur. Mais Francis Roche n'a pas tout à fait tort quand il redoute que le châtiement ne soit pas d'un bon exemple s'il se plaie à être abusif.

« Parce que je buvais du lait, j'ai été jeté au cachot comme incorrigible. »

Un autre se fût contenté de cette explication et eût jugé qu'un gardien de prison ou un juge sont des personnalités évidemment munies de pouvoirs spéciaux qu'il suffisait de subir sans se permettre de les comprendre. Francis Roche est bachelier ; il a vécu dans un monde doué de l'esprit critique. S'il oublie, hélas ! facilement ses devoirs, il reste ferme à l'égard de ses droits.

Et il adresse une lettre de protestation contre cette illégalité à un inspecteur général des Services pénitentiaires, M. Mossé. En outre, et puisque l'Administration argue de l'exiguïté de ses locaux pour enfreindre les lois pénales, il soulève un cas d'espèce qui est resté tout à fait ignoré de l'opinion publique.

Il n'est que de citer textuellement cette partie de la réclamation de Francis Roche :

*Le brigadier de service me répondit que le manque de place obligeait la Direction à ne pas tenir compte de mon pourvoi. L'excuse ainsi invoquée m'avait causé de la stupeur. Pour bien comprendre ma révolte, un détail est utile à connaître, Monsieur l'inspecteur général, détail que vous ignorez sans doute.*

*Dans une cellule voisine de la mienne, le détenu L..., ex-greffier comptable de la Santé, condamné définitivement à la peine criminelle de cinq années de réclusion, attendait philosophiquement la liberté conditionnelle qui ne pouvait manquer de lui échoir quelque jour ; et, pour lui rendre l'attente et le séjour plus confortables, la direction lui avait octroyé double ration de vivres avec, le matin, deux cafés gratuits.*

*Je ne veux faire aucun rapprochement ni émettre des réflexions d'une philosophie facile. Mais n'était-il pas piquant, en vérité, de m'entendre objecter que le manque de place exigeait mon transfert à la maison de Poissy ?*

Cette histoire du greffier de la prison de la Santé qui volait les détenus depuis vingt ans, impunément et malgré leurs réclamations, est déjà oubliée. D'autant qu'elle ne fut révélée qu'avec discrétion. Peut-être, pour la moralité du châtiement, comme le dit Francis Roche cambrioleur (mais il le dit tout de même justement) eût-il été équitable que le voleur des voleurs subit son châtiement sans connaître les faveurs de l'Administration à laquelle il avait indignement appartenu.

En tous les cas, Francis Roche n'entendit oncques parler de sa réclamation. Ce qui n'est pas surprenant. Ce qui est singulier, c'est qu'elle ne lui ait point valu cette peine de cachot qui lui fut infligée à l'occasion d'une autre affaire, où, cependant, après avoir été puni, il triompha. Ce qui est assez contradictoire.

Et c'est précisément l'histoire du lait. Celle qui faisait, de souvenir, rire Francis tout à l'heure.

Au demeurant, elle est bien simple, encore qu'il ait écrit sur elle des lignes et des lignes. En prose et en vers.

Donc Francis Roche, qui aime le lait, en achetait chaque jour un litre à la prison de la Santé, selon le règlement, en qualité de prévenu.

Or, il observa, que ce litre vendu deux francs n'était pas un vrai litre puisqu'il était contenu dans une bouteille de 90 centilitres. Il réclama et invoqua la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 qui, en pareil cas, eût été applicable à n'importe quel commerçant. Sa plainte était adressée à M. le ministre de la Justice, ce qui encore était son droit.

# MONDAIN

La réponse vint sous la forme d'une peine de cachot ordonnée, lui dit-on, par M. le ministre lui-même. C'est cette peine de cachot, subie sur le sol d'une cellule, sans lit, sans chauffage, dans l'oubli de toute hygiène, dont il assure qu'elle est la cause de maintes bronchites qui prévalent à de grandes complications pulmonaires.

— On fabrique ainsi, me dit-il, des tuberculeux en prison.

Il y en a déjà assez. Et le mal est contagieux. Une telle assertion, fût-elle d'un prisonnier, est assez grave pour qu'on la vérifie. Je la signale.

Francis Roche demanda à faire constater par huissier qu'il payait un litre de lait à une administration qui ne lui en livrait que 90 centilitres. Et il y mit tant d'obstination, déclarant qu'il n'agissait que dans l'intérêt général, qu'un inspecteur des prisons finit par être saisi de la question et qu'il dut bien lui donner raison. Il fut décidé que, même pour des prisonniers, le litre de lait vendu comme tel devait tout de même contenir un litre de lait.

On pense combien Francis Roche devait être prisé des services pénitentiaires à qui il valait sans cesse de pareils tracas !

— Ma seule joie, me disait-il souvent, c'étaient mes livres.

Il a, durant le temps qu'il a passé en geôle, lu et relu tous les classiques. C'est un garçon qui peut réciter par cœur *La Fontaine*, *Boileau*, *Racine* et *Corneille*. Et quelques autres encore. Sans préjudice des vers latins et, je pense aussi, de quelques pages de *l'Iliade* et de *l'Odyssée*.

Je ne pense pas que ces connaissances puissent lui être d'un grand secours, maintenant qu'il a retrouvé la liberté. Mais, quand il m'expose que cette fréquentation des grands esprits a été, dans la solitude maudite de sa réclusion, la cause d'une révolution morale, pourquoi ne le croirais-je pas ?

Est-il plus extraordinaire qu'un malfaiteur se repente que de le voir commenter le *Cid*, *Iphigénie*, *l'Enéide* ou la tragédie d'Euripide ?

Si c'était vrai qu'il voulait maintenant vivre en honnête homme ?

Le goût des lettres, moins dangereux en prison, semble-t-il, que celui du lait, ne peut-il avoir une bienfaisante influence sur une conscience troublée. Le Bien ne peut-il être le frère du Beau ?

Je ne sais pas si Francis va pratiquer le Bien. Mais il aime le Beau.

Il est poète. Et point tellement négligeable. Il a un sens assez sûr du pastiche. Cet esprit inconscient d'imitation des poètes qu'il lit peut témoigner de leur influence aussi sur son caractère.

— Quand j'étais en prison, me dit encore Francis Roche, j'ai cherché la consolation dans la poésie. Je me suis efforcé de rimer. Et, même quand l'inspiration était pauvre, je me suis complu à une correction qui me relevait à mes propres yeux.

Je lui ai demandé :

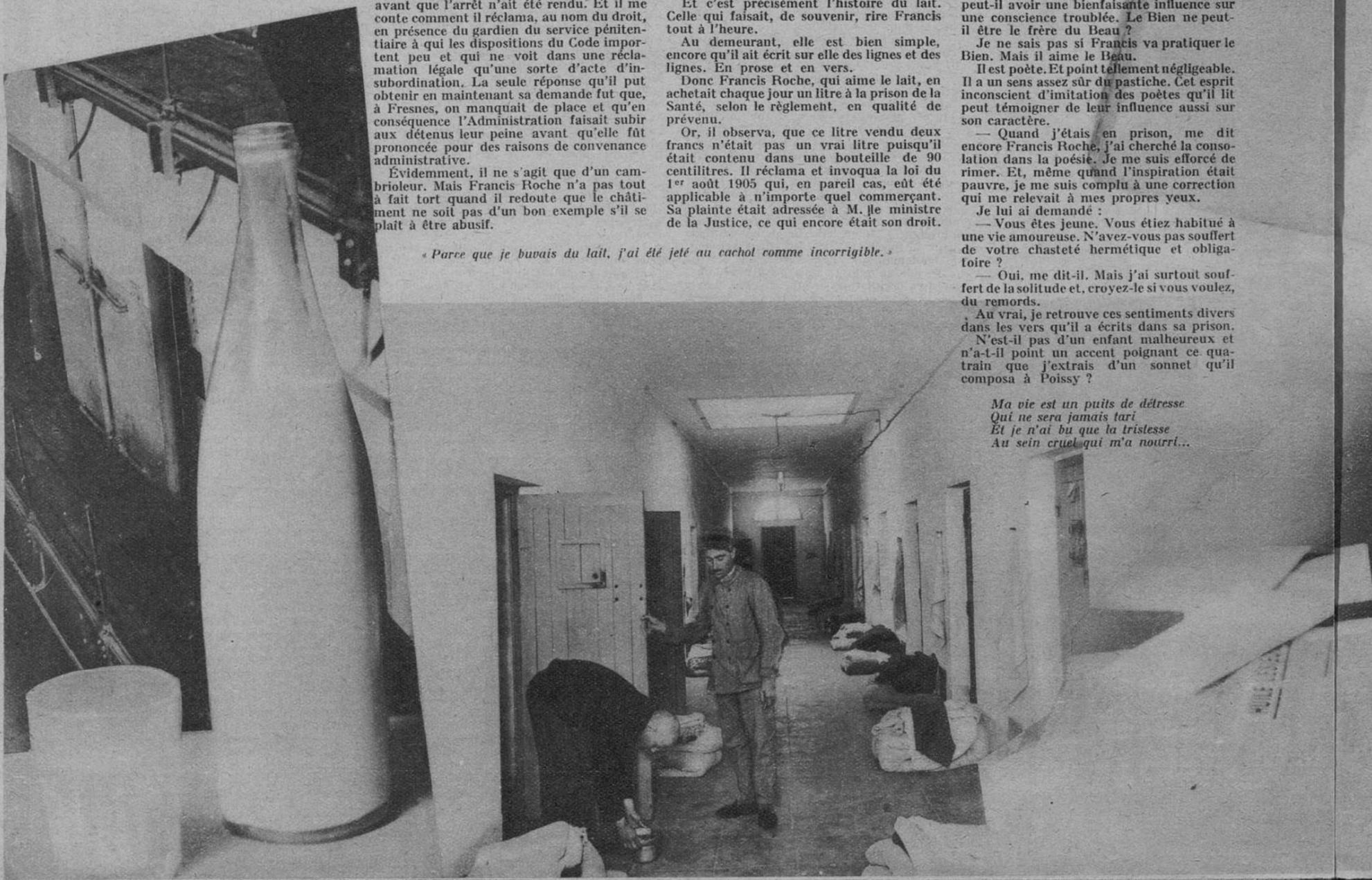
— Vous êtes jeune. Vous étiez habitué à une vie amoureuse. N'avez-vous pas souffert de votre chasteté hermétique et obligatoire ?

— Oui, me dit-il. Mais j'ai surtout souffert de la solitude et, croyez-le si vous voulez, du remords.

Au vrai, je retrouve ces sentiments divers dans les vers qu'il a écrits dans sa prison.

N'est-il pas d'un enfant malheureux et n'a-t-il point un accent poignant ce quatrain que j'extraits d'un sonnet qu'il composa à Poissy ?

*Ma vie est un puits de détresse  
Qui ne sera jamais tari  
Et je n'ai bu que la tristesse  
Au sein cruel qui m'a nourri...*



# UN CAMBRIOLEUR

## INDAIN

Et c'est à la fin d'un jour où il avait relu Baudelaire qu'il écrivait ainsi sa peine crépusculaire :

*Voici venir le soir. Mon esprit se  
Tout s'endort et se tait dans ma triste  
En mon être frémit l'âme d'un violon  
Qu'un archet éperdu fait gémir et tour-*

Voilà la part de l'ennui. Je vous concède qu'il l'a mérité. Il le sait.

Pour l'amour contrarié, il ne manque pas de l'exprimer par une prosodie appropriée. Où l'amour peut-il être contrarié plus que dans une prison ? Son état, que je vous laisse à penser, lui inflige des visions dont l'agrément est illusoire.

Il voit passer des créatures idéales comme le sont les entités et les femmes que nous convoitons devant que nous ne les ayons approchées. Telles, il les chante.

C'est sous le titre de *La Belle Eplorée*. Forme qui, pour lui, évoque celle qu'il aime. Car il aime. Et vous savez que cet amour a fini quasi bourgeoisement par un mariage durant qu'il était dans sa prison. Ainsi voit-il la bien-aimée quand son désir entretient des songes, cependant qu'il lui refuse le sommeil :

*Son visage était las de pleurs in-  
Et ses yeux de velours, baignés de  
Se voilaient tristement de désirs es-  
Pendant les soirs fiévreux d'éternelles  
Sur son corps étendu, splendide nu-  
L'Amour insinua sa plus chaude  
Et son cœur anxieux, rêvant de volupté,  
Allumait en sa chair une brillante*

Ainsi prêtait-il généreusement à sa maîtresse les sentiments qui le consumaient lui-même.

Et, comme tout finissait pour lui par de la poésie, ou, du moins, par des vers, il changeait de muse pour conter ses démêlés administratifs.

C'est, comme il écrit modestement une fable en vers de mirliton :

*Un directeur vendait du lait dans sa prison<sup>11</sup>.*

*Mais, par un coupable artifice,  
Pour augmenter son bénéfice,*

*De tromper l'acheteur il avait trouvé bon.*

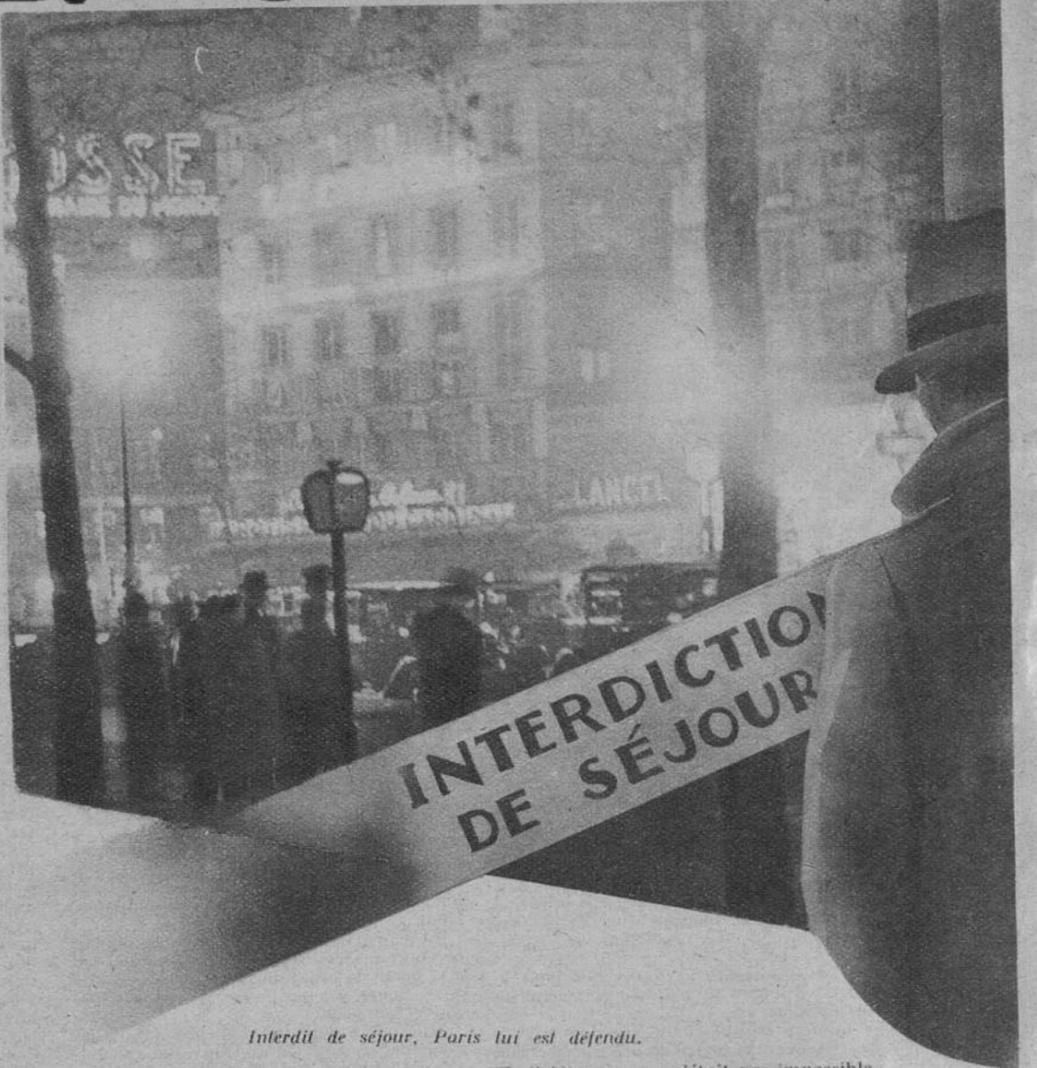
*Francis, féal sujet de ce petit monarque,  
A son seigneur aimé voulut donner la*

*D'une courageuse action...*

Un poème épique comparable au *Lutrin*, fût-ce par sa longueur, conte le reste.

Ci-dessous : Il a écrit à toutes les petites annonces qu'il a trouvées dans les journaux.

*Il a, durant le temps qu'il a passé en geôle,  
lu et relu tous les classiques.*



Interdit de séjour. Paris lui est défendu.

Plus je voyais approcher la fin de ma peine, me disait-il, plus je faisais de projets de réhabilitation et de rachat. Et il me tend des feuillets où il ne manque pas, comme vous le pensez, de se comparer à Villon.

Au vrai, l'analogie facile s'imposait. La presse, à l'occasion de ce mauvais garçon et qui rimait — c'est de Francis Roche dont je parle — a invoqué la légende du grand poète qui manqua d'être pendu.

Francis Roche a trop de culture pour accepter lui-même le rapprochement. Il ne prétend point à l'excuse du génie.

Et il se défend avec une modestie, néanmoins charmée :

*N'invoquons point défunt François Villon  
Nommé Corbueil en son mauvais surnom.  
Né de Paris — Paris emprès Pontoise —  
A qui la corde a failli chercher noise,  
Ce, pour avoir meurtri sire Charmoit  
Sous le portail du cloître Saint-Benoit.*

Il constate seulement une autre différence entre les deux cas :

*Mais, pour Villon, des juges équitables  
A sa requête, à ses vers agréables,  
Firent bon droit (Moland en témoigna).  
Le Parlement de Paris le chassa  
En lui donnant au cul de la charette  
Quelque dix coups de solide garçette.  
Mais bon poète aussi Villon était  
Et ses beaux vers lui valurent la grâce  
Des magistrats cléments quoi qu'il eût fait.  
Ainsi François ne paya point la casse.*

Francis Roche, lui, a payé la sienne. Il a réglé, comme on dit, sa dette à la société. Mais la société est une créancière exigeante. Libéré, Francis n'est pas libre.

D'abord, il est interdit de séjour. Paris lui est défendu et à peu près toutes les villes de France. Un court délai lui a été imparti pour qu'il puisse régler ses affaires. C'est pendant ce temps que je l'ai revu, qu'il m'a dit sa vie. Et puis, en route !

Mais où aller ? Que faire ? Je crois bien avoir déjà conté, ici, le cas impossible et tragique du « Lriquard » chassé de partout et qui ne peut plus gagner sa vie nulle part.

Quand il n'a pas envie de la gagner — et il faut bien dire que c'est le cas le plus fréquent — tout est à merveille. Il reste là où il n'a pas le droit d'être et il continue la perpétration de ses mauvais coups.

Quand il veut travailler, c'est alors seulement que les difficultés commencent. J'ai assisté à celles de Francis.

D'abord, je lui ai déclaré, sceptique : — Si je savais que vous vouliez vraiment travailler...

Il m'a répondu par des protestations que j'ai déjà entendu cent fois et qui quatre-vingt-dix fois étaient fausses. Mais, dix fois, pourtant...

Et j'ai cru que ce n'était pas impossible pour un homme qui veut manger en travaillant de travailler assez pour manger.

Ce n'est pas vrai. C'est la crise. Francis doit résider à la campagne. Il s'est réfugié dans un petit village. Je l'y ai vu. Et je dois le dire : ce garçon qui a vécu la vie que je sais, la vie dorée et fastueuse, la vie coupable aussi, il n'est pas sans mérite d'accepter celle-là. Ce doit être dur...

Quand on pense qu'il n'aurait qu'un geste, un mauvais geste à faire...

Sans compter qu'il a des peines de cœur. Il en a la pudeur. Mais je sais qu'il aimait sa femme, celle qu'il a épousée, se figurant avec une naïveté qui n'est pas rare chez les gens roués, avec une confiance dans les conventions sociales assez communes à ceux qui les pratiquent le moins, que, puisque le sacrement y était passé et que son amie est devenue son épouse, ils étaient unis pour la vie, pour le meilleur et pour le pire.

Son épouse l'a abandonné. Quatre ans, c'est long...

Il est seul, tout seul.

— Je ne veux pas revoir ceux que j'ai connus, me dit-il.

— Les gens du monde, vos amis d'autrefois ? Je comprends cela.

— Non. Je veux parler de mes amis des mauvais coups. Si je les revois, je suis perdu. Et je veux être sauvé. Les autres, ceux du monde, je ne peux plus...

Le travail, Francis en a cherché. Il a écrit à toutes les petites annonces qu'il a trouvées dans les journaux. Ah ! il en a reçu des prospectus qui lui promettaient une vie indépendante s'il vendait des produits merveilleux qu'il lui fallait seulement commencer par acheter lui-même à des industriels astucieux. Et des « écritures à faire chez soi » à la condition d'acheter tout le matériel d'écrivoire à un négociant sans scrupules. Tout ce que la malfaisance et la friponnerie peuvent proposer aux pauvres bougres, il l'a connu. Ce cambrioleur est effaré de l'improbité humaine.

— Et c'est moi qui suis un voleur ! gémit-il.

Dans les petites localités voisines de celle où il a réfugié ses desseins précaires, il a cherché dans les magasins, les bureaux, les usines. Partout, même réponse : « Pas de place. Déjà trop de personnel. On licencie. »

— Et encore, dit-il, ils ne connaissent pas mon casier judiciaire.

Il est loin, le temps des soirées en frac et aussi de la pince-monseigneur cachée sous la cape de soie.

Le cœur aussi a ses exigences. Il n'y a

MAURICE COREM.

(Suite page 15.)

## Sauveteurs en uniforme



A la fête de l'eau organisée par l'association sportive de la préfecture de police, au stade nautique de Joinville, les agents sauveteurs ont tenu à faire leurs remarquables démonstrations en uniforme. (I. C.)

# L'électrocuté ?

**GAP**  
(De notre envoyé spécial).

UNE curieuse surprise m'attendait à mon arrivée à Gap.

Lorsque j'eus rempli la traditionnelle fiche de séjour à l'hôtel où je venais de retenir une chambre, la patronne me lança comme une boutade après avoir pris connaissance de ma profession de journaliste :

— Ah ! vous aussi, vous venez pour le crime ?... Eh bien ! ce n'était pas la peine de vous déranger...

Comme je restais ébahi, elle poursuivit :

— Oui, ce n'était pas la peine... ce crime atroce et mystérieux est un suicide !...

Vraiment, pensais-je, les gens de ce pays sont charmants, mais ils ne craignent pas de plaisanter sur les sujets les plus macabres !

Je courus d'un trait à la gendarmerie.

— Alors, quoi de neuf ?

Et, à ma grande stupeur, le capitaine Planchon me répondit :

— Rien, si ce n'est que Durrafourt a dû se suicider !...

C'était à n'y plus rien comprendre. Je me précipitai au Palais de Justice, où M. Lagnens, juge d'instruction, très aimablement m'expliqua, lui aussi, qu'à son avis « ce devait être un suicide » !...

Je cherchai aussitôt après quelque solitude et, prenant ma tête entre mes mains, je me demandai en toute bonne foi si je n'avais pas perdu la raison.

Enfin, je ne rêvais pourtant pas. J'avais quitté précipitamment Paris la veille pour suivre l'enquête sur un des meurtres les plus sauvages de ces dernières années. Il me revenait à la mémoire toutes sortes de détails que je n'avais cependant pas inventés. Je voyais encore les premières dépêches. Il y était question des trop célèbres chauffeurs de la Drôme. On avait retrouvé un homme assassiné ! Un coup de hache lui avait fendu le crâne ! Il avait été torturé au feu rouge, de profondes brûlures aux mains, aux pieds, aux hanches, en étaient la preuve ! Que sais-je encore...

Et voilà qu'en toute logique, en toute sérénité, les hommes de loi eux-mêmes déduisaient de cet amas d'éléments si troublants qu'il ne pouvait s'agir que d'un suicide, encore ajoutaient-ils, sur le ton d'une satisfaction exaspérante :

— C'est d'ailleurs fort simple !...

\*\*\*

Ce mardi matin, un clair soleil s'était levé sur les Alpes. La journée allait être chaude et le père Pellegrin, cantonnier à Gap, dès qu'il eut un œil ouvert, sauta hors de sa couche.

— Vite, allons à mon chantier, pensa-t-il, tâchons d'abattre le plus d'ouvrage possible avant qu'au milieu du jour la chaleur ne devienne intolérable.

C'est ainsi que dès, 4 h. 30 du matin, il quittait son cabanon de l'avenue de Provence.

D'un pas tranquille, il gagna la sortie de la ville et emprunta la route nationale n° 85 qui mène à Grenoble.

A deux kilomètres de Gap, non loin de la fourche que fait la nationale 85 avec le chemin de la Luye, le brave homme s'arrêta quelque peu étonné. Sous un tilleul, un homme dormait.

— Qui cela peut-il être ? murmura Pellegrin avec curiosité.

Ah ! on dort mal ou bien peu cette nuit-là, à Gap. Les esprits étaient surchauffés, c'était à qui rappellerait une anecdote du temps des « chauffeurs de la Drôme ».

\*\*\*

Quarante-huit heures ne s'étaient pas écoulées que déjà la transformation que l'on sait s'était opérée dans le camp des enquêteurs.

Nous allons résumer le plus rapidement possible les raisons qui font croire au suicide, puis nous établirons aussi la liste des constatations qui vont à l'encontre de cette explication dont le premier avantage est la simplicité.

Acceptons donc pour l'instant l'idée du suicide. Durrafourt s'est tué.

Tout d'abord, il ne semble pas qu'il portait au départ de chez lui autre chose que trois titres de mille francs et quelque menue monnaie, or les trois titres, il les déposa dans l'après-midi à la banque, et sa mort, dans ces conditions, n'aurait rien rapporté à ses assassins.

Autre argument : Durrafourt s'était violemment disputé avec sa femme la veille de son voyage à Gap. La discussion avait été des plus orageuses. Il désirait précisément partir avec toutes les économies du ménage et sa femme s'y était refusée, confiant à sa mère les quelques centaines de francs qu'elle avait de côté.

La femme Durrafourt expliqua depuis que son mari était brutal et paresseux... qu'il aimait, plus que de raison, les bonnes bouteilles et qu'en état d'ébriété il ne savait plus très bien ce qu'il faisait.

En fin de compte, il était parti, lundi matin, de fort sombre et de fort méchante humeur.

Ceci pour expliquer psychologiquement qu'il pouvait céder en fin de journée à une crise de neurasthénie.

Examinons maintenant les faits matériels.

Le corps gisait sous un tilleul, avons-nous dit, mais tout près du tilleul se dressait un pylône d'une ligne de transport de force électrique à haute tension (30 000 volts)...

Or, précisément, sur le pylône, des traces ont été relevées... des traces qui laissent présumer qu'un homme a grimpé au pylône... De là à imaginer que Durrafourt avait choisi cette façon de se tuer, il n'y avait qu'un pas, d'autant que toutes les brûlures suspectes pouvaient être mises du coup sur le compte de l'électrocution.

La preuve en était que certaines brûlures, celles remarquées aux cous-de-pied, par exemple, correspondaient exactement à l'emplacement des « œillets en fer » des chaussures, œillets qui avaient certainement dû être portés à une très haute température lors du court-circuit.

Quant aux doigts sectionnés, ils provenaient de la main qui avait saisi le fil conducteur...

Un expert en électricité, appelé de toute urgence, a affirmé que ces explications étaient fort plausibles.

Restait le fameux coup de hache... mais pourquoi donc parler d'un coup de gache, alors que Durrafourt a parfaitement pu se faire cette blessure, en tombant, une fois électrocuté, du haut du pylône...

Et que reste-t-il de la sorte du profond et tragique mystère de Gap ? Rien, absolument rien !...

\*\*\*

Il faut aller au café pour entendre un autre son de cloche. La population, très émue, n'accepte pas aussi aisément l'idée du suicide...

— Voir ! disent les gens, et chacun de développer ses arguments.

Résumons-nous :

Tout d'abord la scène que Durrafourt avait eue avec sa femme n'avait pas été telle qu'elle lui avait dérangé les esprits. Tout le jour, il avait vaqué avec soin et avec méthode à ses courses et opérations en banque. Il faudrait donc admettre qu'une crise de désespoir l'ait frappé à retardement !

— Et s'il avait bu ? S'il était ivre ? S'il ne savait plus, le soir, ce qu'il faisait ?...

Evidemment, seulement, personne à Gap ne le vit boire plus que de raison et pour cause, sa femme ne l'avait laissé partir qu'avec une trentaine de francs en poche. Déduisez de cette modique somme le prix du voyage et celui du repas de midi... et il ne restera guère pour abuser des boissons.

Tout comme précédemment, attaquons maintenant les faits matériels constatés sur place :

Durrafourt s'est électrocuté, c'est entendu, mais alors, la mort fut foudroyante et on peut s'étonner de ne point retrouver son corps au pied du pylône, mais à quelques mètres de là, sous un tilleul. Voici une chute pour le moins bizarre !

Pourquoi également, puisque la plaie du crâne n'est pas due à un coup de hache, mais au coup que la tête porta sur une pierre lors de la chute du corps, pourquoi n'a-t-on pas retrouvé cette pierre meurtrière, remarquable à ce qu'elle porterait des traces de sang ?

Pourquoi aussi, puisqu'au cas d'une électrocution simple le corps sans vie n'a qu'à tomber comme une masse au pied du pylône où le malheureux s'était

accroché, pourquoi donc retrouve-t-on des « doigts » à plusieurs mètres de distance du corps ?

Oui, mais justement, l'électrocution n'a peut-être pas été aussi simple que cela... Durrafourt ne fut-il pas précisément assassiné, puis transporté par ses meurtriers qui tentèrent de maquiller le crime en un accident ou un suicide ?

L'enquête se devrait de le révéler sous peu...  
PHILIPPE ARTOIS.

## La vie fantastique de mon ami T. E. Lawrence

(Suite de la page 7.)

Les mystères Lawrence.

De tels procédés ne sauraient trop soulever la conscience humaine, mais à quoi servent les protestations, je vous le demande, quand il s'agit de Downing-Street ?

N'a-t-on pas protesté quand les Kurdes de Lawrence exterminèrent, en juin 1925, trois de nos compagnies sur les bords de l'Euphrate et assassinèrent le capitaine Carpentier accouru pour venger cet affront ?

Londres répondit en propageant la nouvelle de la mort de Lawrence tué et enterré, affirmait-on, par ses propres partisans près d'Anah, en Mésopotamie.

La mort de Lawrence et sa résurrection ne constituent pas une nouveauté. Mais deux mois après cet événement, l'aventurier assiégeait Soueïda avec 15 000 Kurdes. Puis, nouvelle disparition. Lawrence s'est engagé dans l'aviation, au titre de simple mécanicien, dit-on à notre ambassadeur à Londres. C'était d'ailleurs la vérité, seulement l'année ne s'était pas écoulée qu'on signalait sa présence dans le Taïlalet aux côtés d'Abd-el-Krim. Sans son aide, sans son or, ses armes et les assurances qu'il lui donna, le chef rifain, littéralement à bout de souffle, se rendait à Lyautey un an plus tôt.

Il va de soi que nous avons encore protesté. Vous faites erreur, nous rassura-t-on, Lawrence est à l'article de la mort à Karachi, aux Indes. Or, bien que cela puisse paraître inimaginable à première vue, le « mécanicien Shaw » est effectivement employé au dépôt Drigh Road de Karachi. Mais, là encore, Downing-Street broille les dates à plaisir. Lawrence n'y fut envoyé qu'en décembre 1926, après la reddition d'Abd-el-Krim.

En 1929, nous le retrouvons à Kaboul, en guerre contre Trebitsch Lincoln. En 1930, en Somalie italienne d'où il compte d'enlever le jeune Ménélik, ce fils de l'ex-négus d'Ethiopie Li-Jassou, réfugié à Djibouti sous la protection de la France. En mars 1932, on le reconnaît à Smara, en Mauritanie et, simple coïncidence sans doute, l'émir Ould Aïda, fidèle depuis vingt ans à notre cause, organisera un massacre d'officiers français et groupera les Maures contre nous. On ne prend même plus la peine, de protester, car, publient les journaux britanniques, Lawrence vient de se noyer au large de l'île de Wright...

Nous verrons ce qu'il convient de penser de ces morts subites à transformation. Soulignons toutefois qu'il n'est pas étonnant si, après ces coups de théâtre successifs, la fin de Lawrence à l'hôpital de Wool souleva aujourd'hui tant d'incrédulité. En somme, dit-on, personne n'a assisté à ses derniers moments, excepté les médecins et les factionnaires de Downing-Street qui gardaient jalousement sa chambre. Le corps ne fut pas exposé ; l'inhumation eut lieu dans le plus grand mystère, en dehors de toute personnalité officielle.

Pourquoi ne serait-il pas mort de sa belle mort cette fois ? ai-je demandé.

— Le négus actuel, Wazerou Manen, a tellement besoin de lui en ce moment, me répondit-on finement.

Avouons que, si machination il y avait, celle-ci dépasserait en audace toutes les précédentes. Ne nous hâtons pas de conclure.  
(A suivre.) MAURICE LAPORTE.

## L'arrestation de Roger Rosen



Roger Rosen, l'ex-ami de M<sup>lle</sup> Sol qui perdit la vie dans l'explosion de sa villa, au Vésinet, a été arrêté. Mais il s'agit d'une vieille histoire de port d'arme prohibée.

# Le Vampire de Vienne

VIENNE

(De notre correspondant particulier.)

C'est l'autre dimanche que l'effroyable crime fut découvert.

Il faisait un temps magnifique et fort nombreux étaient les citadins qui, délaissant les distractions variées de la ville, s'étaient répandus dans les campagnes environnantes pour y trouver l'ombre et la fraîcheur.

Or, au milieu de la matinée, deux hommes qui se promenaient sur la route en bordure de la forêt de Vienne, décidèrent de s'enfoncer dans les taillis.

— Là, au moins, dit l'un d'eux, on ne risquera pas d'attraper un coup de soleil.

— Tu as raison, répondit l'autre, allons-y.

Et ils entrèrent dans le grand bois.

Lentement, ils parcoururent d'étroits chemins, écoutant le chant des oiseaux, se réjouissant des mille spectacles variés que la nature offrait à leurs yeux, devisant de choses et autres.

Ils cheminaient ainsi depuis bientôt une demi-heure, sans aucun but précis, lorsque, soudain, l'un d'eux s'arrêta. Il tapa sur l'épaule de son compagnon et, le bras tendu, désignant un point dans la verdure, il dit :

— Regarde là-bas, par terre.

— Où donc ?

— Près du grand buisson.

— Ah ! c'est vrai. On dirait...

Il n'osa pas achever sa phrase, mais l'autre la termina pour lui.

— On dirait un cadavre de femme.

— A moins que ce ne soit une paisible dormeuse.

Cette dernière phrase avait été prononcée sans la moindre conviction.

— On va bien voir, reprit le premier en se dirigeant vers le buisson désigné distant d'une trentaine de mètres.

Son camarade, peu rassuré, le suivit.

C'était bien, en effet, un cadavre de femme. Et dans quel état ! Une odeur pestilentielle s'en dégageait, et, à sa décomposition, il était visible qu'il y avait déjà plusieurs jours qu'il se trouvait là.

Le corps était allongé sur le ventre et le visage, enfoui dans une fourmière, commençait à être rongé par les voraces insectes.

Devant un spectacle aussi épouvantable les deux hommes reculèrent instinctivement. Ils étaient devenus très pâles. L'un murmura :

— C'est affreux ; vois, la gorge a été tranchée.

— Qui, répondit l'autre en balbutiant, il s'agit certainement de la victime d'un crime. Il faut prévenir la police.

— Alors, allons-nous-en.

A vrai dire, ils déguerpirent plutôt qu'ils ne s'en allèrent...

\*\*\*

La police viennoise, immédiatement alertée, arriva bientôt sur les lieux, conduits par les deux promeneurs auteurs de la macabre découverte. Or, à peine s'étaient-ils engagés dans le petit sentier conduisant au buisson tragique qu'un des inspecteurs s'écria :

— Ça, c'est vraiment curieux.

— Quoi donc ? interrogea le commissaire.

— Vous ne vous souvenez pas, chef ? Le cadavre d'une femme assassinée, il y a un an, dans la forêt ?

— Si...

— Eh bien ! c'était à peu près au même endroit.

— Vous en êtes certain ?

— Absolument certain ; c'est moi qui ai fait toute l'enquête. C'était un crime sadique et jamais le coupable n'a pu être identifié. On a bien soupçonné un certain Joseph Holler, un géant, mais les preuves contre lui n'étaient pas suffisantes pour le faire inculper. On l'a relâché.

— Et depuis ?

— Depuis, je ne sais pas ce qu'il est devenu.

Tout en évoquant cette histoire vieille de l'année passée, les policiers et leurs guides avançaient dans la forêt. Ils ne tardèrent pas à se trouver en présence des funèbres restes.

— C'est là, dit un des promeneurs de la matinée.

— C'est là également qu'on a trouvé une femme assassinée l'année dernière, fit remarquer l'inspecteur. Et, chose plus curieuse encore, la blessure...

Tout le monde se pencha sur le cadavre décomposé : le cou avait été apparemment tranché par un couteau pointu et effilé. De nombreuses autres blessures, à l'épaule droite, aux seins et au bas-ventre, provenaient sans aucun doute de la même arme.

Le meurtrier avait dû s'acharner, s'acharner...

Détail troublant, peu de sang paraissait avoir coulé de l'horrible coupure à la gorge. Et, pourtant, c'était bien là que le drame s'était déroulé : la position du cadavre, l'herbe piétinée qui l'entourait, les vêtements retroussés, d'autres détails encore attestaient qu'une lutte violente avait précédé l'assassinat.

— Exactement comme en 1934, dit encore l'inspecteur.

Le commissaire réfléchit quelques instants avant que de déclarer, en hochant la tête :

— Dans ces conditions, il ne s'agit peut être pas d'une simple coïncidence. Même endroit, mêmes blessures ; et pas d'indices sans doute ?

Non, il n'y avait aucun indice sur le terrain. Comme l'année précédente, le mystérieux assassin avait pris la fuite, son crime accompli, sans laisser la moindre trace, le plus petit objet permettant de l'identifier.

Rien, absolument rien.

Restait à savoir qui était la victime.

Son corps transporté à la morgue viennoise, ce fut résultat relativement facile à obtenir : des voisins vinrent reconnaître la malheureuse et témoignèrent formellement qu'il s'agissait d'une nommée Augusta Hodl, servante d'auberge.

— Mais, ajoutèrent-ils avec un ensemble touchant, nous ne comprenons pas comment elle a pu être assassinée dans la forêt. Elle ne sortait jamais, avait des mœurs irréprochables ; en un mot, le modèle de toutes les vertus.

Il fallut vingt-quatre heures au magistrat chargé de l'enquête pour résoudre ce délicat problème : comment se faisait-il qu'Augusta Hodl se fût laissée entraîner en plein bois, la nuit — puisqu'elle travaillait toute la journée — et par un inconnu, puisqu'elle ne fréquentait personne ?

La servante d'auberge menait — involontairement, croit-on, — une double existence !

\*\*\*

Ici, j'ouvre une parenthèse pour faire une remarque :

En général, dans la littérature surtout, celui qui est atteint de ce phénomène excessivement rare, heureusement ! du « doublement de la personnalité » est le criminel. Dans l'affaire qui nous intéresse, c'est

# Un crime odieux



Accusé d'avoir assassiné une fillette de onze ans, à New-York, Merton Ward Goodrich (à droite) tente d'échapper aux objectifs des photographes en abaissant son chapeau sur son regard de fauve. (I. N. T.)

la victime. La réalité, comme on le voit, est souvent très éloignée du roman.

En fait, la pauvre Augusta Hodl semble bien avoir présenté un de ces cas étudiés par Taine, Azam, Ribot et Dufay. Une de ces mystérieuses vies doubles comme celle, véridique, du banquier William ou celles, imaginaires du procureur Hallers ou du Dr Jekyll, alias M. Hyde.

Toujours modestement habillée, coiffée sans goût, déclarant à ses connaissances qu'elle se couchait de très bonne heure, on la voyait, dans le courant de la nuit, attifée d'oripeaux voyants, ondulée impeccablement, danser dans les endroits les plus mal famés de la grande cité.

Et sans doute pas pour de l'argent, puisqu'on disait d'elle que ses faveurs « étaient généreusement offertes ».

Alors ? Dououreux secret qu'une âme avait emporté dans l'au-delà. On ne saura jamais si l'Augusta Hodl du jour savait l'existence de l'Augusta Hodl de la nuit...

Mais, en tout cas, son assassin devait être recherché parmi ses louches fréquentations nocturnes. C'est à cette tâche que la police s'attela. Elle procéda à plusieurs arrestations — huit en tout — sans aucun résultat.

Fallait-il désespérer ? On commençait à le craindre lorsque des témoins vinrent certifier que la fille d'auberge avait été vue, par eux, à différentes reprises, en compagnie d'un homme très grand.

— Un véritable géant, dirent-ils.

Cette fois, c'était la bonne piste.

En effet, à quelques mètres du domicile d'Augusta Hodl, habitait ledit géant.

Et qui était-il ? Tout simplement le Joseph Holler soupçonné, l'année passée, d'avoir assassiné une de ses voisines, dans la forêt de Vienne. Comme l'avait deviné le commissaire, il ne s'agissait plus d'une coïncidence.

Aussitôt, l'arrestation du géant fut ordonnée.

Tout d'abord, il nia avec la dernière énergie. Malheureusement pour lui, on avait retrouvé dans sa chambre un trousseau de clefs qui, de façon indubitable, était celui de la victime, Augusta Hodl.

Convaincu alors de l'inutilité de ses dénégations, Holler se décida à entrer dans la voie des aveux.

Je vais vous dire la vérité, dit-il enfin ; c'est moi qui l'ai tuée. Je la fréquentais depuis longtemps, contrairement à ce qu'on pouvait croire.

Un soir, après lui avoir acheté des bonbons, je l'ai emmenée dans la forêt et là, j'ai voulu lui prouver l'ardeur de ma flamme. Elle a refusé de me céder et pourtant je savais qu'elle s'était auparavant donnée à beaucoup d'autres !

J'ai patienté et nous avons encore marché quelques centaines de mètres. Seulement, à la deuxième tentative, j'ai été pris d'un subit accès de folie sexuelle et, devant son nouveau refus, j'ai décidé de la tuer.

Sortant mon couteau de ma poche, je me suis jeté sur elle et lui ai tailladé la gorge. Ensuite je crois bien, j'ai collé mes lèvres contre la plaie béante et j'ai aspiré, tant que j'ai pu !

Après, après, je ne sais plus. Ne m'interrogez pas, je ne me souviens de rien.

— Et l'année dernière ? demanda brusquement celui qui l'interrogeait.

L'année dernière ? Je ne sais pas ce que vous voulez dire. On m'a déjà inquiété au sujet de cette histoire-là, mais je vous jure que je suis innocent !

Bien entendu, le géant ne voulut pas en dire plus long. Il fut donc écroué après que des médecins légistes eussent été désignés pour examiner son état mental.

C'est alors que les policiers viennois découvrirent que le crime de 1934 n'était pas unique en son genre et que, plusieurs fois, au cours de ces dernières années, des femmes avaient été découvertes dans les bois de la banlieue, la gorge ouverte, couvertes de blessures et toujours odieusement souillées.

Toujours aussi, l'assassin était resté introuvable.

Aussi les enquêteurs chargés de l'affaire Augusta Hodl sont-ils maintenant convaincus que le géant Joseph Holler, fils d'un allumeur de reverbères, est un nouveau Peter Kuerten et que la liste de ses méfaits est beaucoup plus longue qu'on pourrait le supposer.

Et, dans la capitale, on attend maintenant avec impatience le résultat des multiples investigations rendues nécessaires par l'examen minutieux des crimes restés impunis.

ADOLPHE HUBERT.

## Affaires de monnaie et titres, faux ou vrais...



Elise Bustor a été arrêtée en flagrant délit de vol dans un grand magasin. Une perquisition opérée à son domicile a fait découvrir de nombreux objets volés et 450 000 francs de titres.



Le colporteur chinois Chen-Chih-Ming, qui écoulait de la fausse monnaie française, a été pris la main sur le fait à Aubervilliers. Comme son complice Chou-Chen-Choum, il a avoué.



Victor-Constant Rey s'était spécialisé dans la dangereuse négociation de faux titres d'une société industrielle lyonnaise. Avec ses complices, il a été arrêté à Paris. (N. Y. T.)



Le banquier roumain Costachescu a comparu devant la onzième Chambre correctionnelle. Ci-dessus, devant lui, on remarque trois de ses démarcheurs, prévenus libérés également inculpés. (M.)

# A HUIS CLOS - Causes Salées -

## Un monsieur qui voulait rester chaste

Il a bonne apparence le sieur H..., gros et sanguin, habillé avec goût, rasé de frais et tondu à la façon des intellectuels d'outre-Rhin, c'est-à-dire jusqu'à l'os.

A la barre, où il dépose en qualité de plaignant, son ample personne écrasée par contraste, la prévenue, petite femme mince, étriquée, et haute en tout comme trois pommes, mais pourvue d'une paire de « quinquets » dont l'éclat dut convaincre bien des Messieurs indécis.

L'affaire qui oppose ces deux êtres n'a qu'un mérite : celui de présenter des détails fort pimentés.

M. H... prétend avoir été volé par la femme Z... et il explique avec soin et tournures recherchées comment l'aventure se présenta pour lui, homme chaste et, jusque-là, sérieux.

— Nous sommes au cœur de l'hiver, vous voyez cela d'ici, monsieur le président. Il fait un froid sec, les trottoirs gelés retentissent sous la semelle des passants. On a les mains dans ses poches et un cache-nez autour du larynx (sic).

— En somme, les faits se sont produits dans la soirée du 3 janvier dernier.

— Il faisait ce jour-là 7° au dessous de zéro, oui, monsieur le président. J'ai noté cette particularité. C'est donc dire que je n'avancerai rien qui ne soit authentique.

— Le tribunal n'en doute pas. Donc ?...

— Donc, je passais ce 3 janvier-là, vers 22 heures 35... 40, tout au plus, sur le boulevard de la Chapelle, et j'avais atteint le coin de la rue de Chartres, quand je fus accosté par cette femme, aujourd'hui mon adversaire. « Fait froid, hein ? ne dit-elle en manière de préambule. Voulez-vous me payer un café crème ?... Ou un grog si vous n'êtes pas fauché ? »

Ainsi mis en demeure et bien certain de ne pas céder à la moindre attirance sensuelle, je ne laissai parler que mon instinct charitable.

— Venez donc, dis-je à cette malheureuse. Si une boisson chaude peut vous reconforter, c'est de grand cœur que je vous l'offre.

« Un petit bar nous accueillit. Devant sa consommation, la femme me proposa alors de l'accompagner. Vous comprenez, me dit-elle, en ce moment-ci, le travail est rare. Alors, il m'a fallu chercher quelques extras... Je pense que je vous plais, parce que, si je ne réalisais pas votre idéal, chez moi, il y a ma sœur qui est plus jeune, ou ma fille qui n'a que seize ans... »

« Messieurs les juges, je ne vous ai peut-être pas dit que j'étais strictement végétarien (sic)...

— Le tribunal ne voit pas le rapport que ce régime peut avoir avec la cause.

— Il en possède un et des plus étroits. Observateur strict du régime, non seulement je ne mange pas de viande, mais je m'abstiens encore de l'œuvre de chair, source de toutes sortes d'ennuis ultérieurs. La rencontre de cette femme cependant me produisit — surtout lorsqu'elle eut offert à des désirs que je n'avais point et sa sœur et sa fille — me produisit, dis-je, une impression à la fois si pénible et si curieuse que je résolus de voir jusqu'où la misère et l'avilissement peuvent mener la créature.

« Je priai donc ma compagne de m'emmener chez elle.

Il est facile de voir à ce moment les visages de l'auditoire s'éclairer d'un sourire sceptique et railleur.

O incrédule humaine !

Cependant le sieur H..., en des termes toujours emphatiques, passe à la description du lieu où il lui fut donné de voir le vice dans toute son étendue.

— Imaginez, monsieur, une baraque de la zone, voisine de la porte Saint-Ouen. Je vous l'avoue, quand il me fallut pénétrer en ce taudis, une hésitation bien naturelle me retint. Mais, toujours poussé par le désir de voir et aussi de chapitrer selon les lois morales ces malheureuses, je me hasardai à entrer... Ah ! messieurs ! quand je revois en pensée ce tableau..., mes cheveux se hérissent...

— Façon de parler ! murmure un des assistants, en désignant à son voisin le crâne dénudé du plaignant.

— ... Il y avait déjà deux hommes dans l'arrière-pièce où ces dames « débitaient de l'amour en série ». Je ne sais pourtant comment les choses se passèrent au juste. Lorsque mon émoi passé, je me rendis un compte exact de la situation, les deux individus s'étaient éclipés, et je me trouvai assis sur un mauvais sofa, ayant de chaque côté une femme mal vêtue d'un très léger peignoir, et déjà disposées à m'offrir les

caresses pour lesquelles je n'étais pas venu.

« C'est avec la plus grande peine, à la suite d'une véritable lutte, que je parvins à m'arracher aux étreintes de ces misérables, laissant, tel Joseph, mon pardessus entre leurs mains crochues. Or, dans ce vêtement, se trouvait mon portefeuille contenant une somme de sept cents francs... »

« C'est tout. Le sieur H... a fini de parler, mais le président qui s'explique mal les raisons qui empêchèrent l'austère végétarien d'aller réclamer son manteau et son argent, demande de nouveaux détails.

— Vous n'êtes donc pas allé chercher un gardien de la paix, pour recouvrer votre bien ?

— J'étais tellement suffoqué que je ne pus rien entreprendre avant le jour suivant. Au commissariat, où je déposai une plainte, on me promit de faire des recherches et ce fut le surlendemain seulement que les inspecteurs arrêtaient la femme Z... sur le trottoir de la rue de la Charbonnière. Ses complices avaient disparu.

L'inculpée déclare avec beaucoup de sérénité que les deux très jeunes femmes de la baraque n'étaient que des copines. Elle s'en servait pour décider les hésitants amateurs de fruits verts, à la suivre, dans l'espoir de connaître des sensations un peu en dehors de celles qu'on trouve dans un simple hôtel de passes.

Elle ajoute que c'est, entre les mains de ces dames introuvables, qu'est demeuré le portefeuille du plaignant.

Le tribunal, qui sait que ce sont toujours les complices en fuite que l'on accuse du pire, condamne la femme Z... à six mois de prison et 50 francs d'amende.

J. C.

## Venez me voir, Madame

Madame, l'année qui commence sera peut-être pour vous celle qui vous apportera le bonheur, puisse-t-elle, en tout cas, voir s'atténuer votre grand chagrin et, sans oublier le mari que vous avez perdu, peut-être reprendrez-vous quelque goût à l'existence. Je sais que vous ne voulez pas vous remarier, mais vous êtes jeune et le célibat doit parfois vous être pénible... Venez me voir, madame, vous trouverez chez moi des hommes charmants et empressés dont la santé et la discrétion sont également garanties par nous, j'ajoute que la distribution des chambres élégantes que nous mettons à la disposition de nos clients donne entière sécurité, nos prix sont des plus raisonnables. Dans l'attente de votre visite, recevez, madame, etc...

Bon nombre de Parisiennes veuves ont, au début de l'année, reçu cette lettre un peu imprévue, car, si les maisons d'illusions

pour hommes ne sont ignorées de personnes, celles à l'usage de l'autre sexe sont assez peu connues ; pourtant, il en existe et il existe aussi des femmes qui répondent à l'appel reçu par elles.

M<sup>me</sup> B... est une jolie femme d'une trentaine d'années, veuve depuis quelques mois, strictement vêtue de deuil, pleurant « son cher défunt ». Son tempérament ne lui permet pourtant pas une continence stricte.

— Le cœur et le corps n'ont rien à voir, confiait-elle à sa meilleure amie. Mon cœur est mort avec mon mari... Mon corps vit malgré moi et demande à être satisfait.

Comment le satisfaire ? Prendre un amant ? Fi donc !... Alors ? M<sup>me</sup> B... était perplexe, lorsqu'elle reçut la lettre lui offrant un asile discret, un homme sain et une dépense modeste... Elle hésita peut-être quelques instants et se rendit à l'« asile » indiqué. Que s'y passa-t-il ? Tirons ici un rideau... décent et écoutons plaignante et prévenu s'expliquer devant la douzième chambre correctionnelle, car l'entretien de M<sup>me</sup> B... et de son éphémère compagnon eut son épilogue devant la justice : ledit compagnon assis au « banc d'infamie » entre deux gardes, se défendant avec rigueur d'avoir volé la bague ornée d'un diamant de M<sup>me</sup> B... lors de leur unique rencontre.

Ce recommandable personnage est un jeune homme séduisant d'une trentaine d'années, avec un visage mat où brillent des dents impeccables et des yeux tour à tour câlians et cruels ; des cheveux d'un noir de jais soigneusement laqués complètent ce type de « danseur argentin » qui veut se faire argenter par les femmes dont il distrairait le veuvage :

— J'ai connu, explique-t-il, cette dame dans une maison amie...

— Maison amie est, en l'occurrence, une expression qui frise l'euphémisme, interrompt le président, car la police, au cours d'une perquisition, a découvert dans cette maison des prospectus dont voici un spécimen !

Et, à mi-voix, le président donne lecture de la lettre reproduite ci-dessus.

Galant, le prévenu n'insiste pas sur la façon dont il rencontra la plaignante, mais déclare avec force :

— Je n'ai pas pris le diamant de cette dame, je ne l'ai pas pris !

— Alors comment a-t-il été retrouvé en votre possession ?

— Elle me l'a donné !

— Donné, cela paraît bien invraisemblable. Vous connaissez M<sup>me</sup> B..., depuis une heure et elle vous offre une bague d'une valeur de quinze mille francs... pourquoi ?

Dans le box, le jeune homme pâlit, rougit, lisse d'une fine main soignée ses cheveux laqués et murmure doucement :

— Par reconnaissance !

Le substitut bondit, les avocats se redressent pour contempler le bizarre personnage, tandis que le président hausse les épaules et interroge la plaignante : celle-ci, une jeune femme d'une élégance discrète,

presque modeste, ne semble nullement gênée. Elle aussi passe rapidement sur la façon un peu imprévue dont elle connut son voleur et déclare :

— Je suis seule, veuve et souvent triste. J'étais assez satisfaite d'avoir fait la connaissance de ce « monsieur » que je comptais même revoir puisque j'avais pris rendez-vous avec lui pour le surlendemain lorsqu'après avoir quitté la maison je m'aperçus qu'une de mes bagues avait disparu, je retournai chez la « dame » — ô la dame ! — qui m'avait présenté le « monsieur ».

M<sup>me</sup> B... est décidément une personne fort bien élevée : elle donne du « monsieur » à un individu que dénommerait aisément un substantif appliqué à un poisson et du « madame » à une entremetteuse d'une espèce quelque peu inédite.

— Alors la « dame », continue la plaignante, m'a donné l'adresse du « monsieur », je m'y suis rendue avec le commissaire de police ; on a retrouvé la bague chez lui et voilà...

— Oui, interrompt doucement l'inculpé, mais vous oubliez, madame, de dire que vous m'avez donné cette bague.

Cette fois, M<sup>me</sup> B... perd son calme, son paisible visage se crispe, sa pâleur disparaît pour faire place à une rougeur indignée et elle hurle :

— menteur... menteur... donner la bague de fiançailles que mon pauvre mari m'avait offerte... mon pauvre mari que j'aimais tant !

A l'évocation du défunt qu'elle pleure de façon inattendue, la plaignante a un sanglot, puis elle reprend :

— La simple logique, monsieur le président, prouve avec évidence qu'on ne donne pas une bague de quinze mille francs à un « monsieur » qu'on connaît depuis une heure...

Le tribunal approuva cette thèse puisqu'il condamna le beau jeune homme aux doigts trop subtils à trois ans de prison, ce qui d'ailleurs ne parut pas l'émouvoir outre mesure, car il murmura bien poliment :

— Merci, Messieurs !

La veuve trop sensible se mêlera peut-être à l'avenir de l'âme sœur qui lui sera offerte par correspondance :

— Après tout, déclara-t-elle à son avocat, à la sortie, j'avais retrouvé ma bague alors, quand même, trois ans c'est cher !

Sans doute garde-t-elle encore un petit souvenir tendre du beau garçon !

DIDIER-RENAUD.

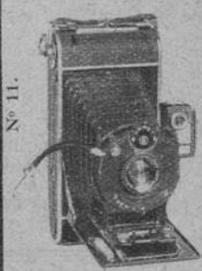
## DANS UN PROCHAIN NUMÉRO :

un article sensationnel

## Fleurs d'adultère

### A l'occasion de notre cinquantenaire nous vous offrons 4 articles

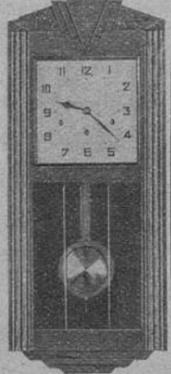
### EN RECLAME



N° 11. Appareil « RÈVE IDÉAL » pour pellicule 6 x 9 entièrement métallique, beau gainage, bordé métal poli, soufflet peau, obturateur 3 vitesses et 2 poses, objectif anastigmat Hermagis, très lumineux F. 6,3. Frs 288 payables Frs 24 par mois. N° 12. - Format 6 1/2 x 11. Frs 294. payables Frs 24.50 par mois.

8 JOURS A L'ESSAI  
Rien à payer d'avance

N° 178. Véritable carillon WESTMINSTER 4/4 garanti 5 ans, expéd. franco. N° 178. Haut. 70 cm. ébénisterie soignée en chêne clair ou foncé (rayé la teinte non désirée), sculptures prises dans la masse. Sonnerie Westminster 4/4, 276 francs, payables 23 frs. par mois.



1<sup>er</sup> VERSEMENT  
1 mois après la livraison

1 PHONO-CLASSEUR ET 40 MORCEAUX  
FR. 476. »  
payables 39 francs par mois

Notre appareil portable à aiguilles RÈVE IDÉAL, n° 15, d'une sonorité parfaite, dim. 42 x 32 x 17 cm., est d'une présentation irréprochable, recouvert simili-galuchat, le moteur à vis sans fin et manivelle inclinée est absolument silencieux et son couvercle spécial peut contenir 20 disques de 25 cm. L'appareil seul, 276 frs, payables 23 frs par mois. Nos fournitures également une série de 40 morceaux à aiguilles, IDÉAL de 25 cm. (20 chants, 20 orchestre) choisis parmi ceux qui nous sont le plus demandés. 200 frs, payables 16 frs par mois (24 frs 1<sup>er</sup> versement). Nous recommandons notre combinaison envoyée



8 jours à l'essai d'un appareil et 40 morceaux au prix de 476 frs, payables 39 frs par mois (47 le 1<sup>er</sup> versement). Nous fournissons les appareils et disques Pathé, Gramophone, Odéon, etc.

### DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE N° 66

#### BULLETIN DE COMMANDE P. O. 3

Je prie la Maison GIRARD ET BOITTE, S. A., 112, rue Réaumur, à Paris, de m'envoyer les marchandises ci-après désignées ..... au prix de fr. .... payables ..... fr. après réception, et ..... fr. que je verserai chaque mois à la poste (C. ch. post. n° 979 Paris), jusqu'à complet paiement. Fait à ..... le ..... 1935.  
Nom et prénoms ..... Signature :  
Profession ou qualité .....  
Domicile ..... Département ..... Gare .....

## Girard & Boitte

112, Rue Réaumur,

PARIS - 2<sup>e</sup>

Direction - Administration - Rédaction  
30, rue Saint-Lazare, PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléph. : Trinité 72-96. — Compte Chèques Postaux 1475-65

### ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

|             |                         |        |
|-------------|-------------------------|--------|
| FRANCE...   | Un an (avec primes) ... | 50 fr. |
|             | Un an (sans prime) ...  | 37 fr. |
|             | Six mois ...            | 26 fr. |
| ÉTRANGER... | Un an ...               | 65 fr. |
|             | Six mois ...            | 33 fr. |

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.  
Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

# La chance aux Loteries et dans la Vie

par le **FAKIR BIRMAN**

Le fakir Birman, seul médium agréé à Paris, et dont le livre Comment interroger l'avenir fait autorité, s'est spécialisé dans l'étude des rapports existant entre la chance et l'astrologie, dont il est, en Europe, le maître incontesté.

Voici, à ce propos, le résumé d'une de ses dernières conférences radiodiffusées par la plupart des postes de T. S. F.

Sur quoi vous basez-vous quand vous achetez un billet de loterie ou que vous choisissez un moment pour agir dans la vie ? Sur rien, vous vous en remettez au hasard, et, quand vous n'avez pas réussi, vous vous écriez :

— Décidément, je n'ai jamais de chance.

C'est faux. La malchance et la fatalité n'ont rien à voir là dedans, c'est votre ignorance qui est seule en cause.

— Mais comment connaître la chance et la forcer ? interrogez-vous.

Je vous réponds : cela est du domaine des sciences occultes et, plus spéciale-

ment, de l'astrologie. Déterminer le moment où le ciel a fixé votre chance est la possibilité la plus courante de l'astrologie. Son rôle, son grand rôle est de vous aviser de l'heure qui vous est favorable et de celle qui ne l'est pas. Elle vous dira très nettement : à tel jour précis, ayez toutes les audaces, donnez suite à toutes les initiatives, approchez-vous du tapis vert, de la Bourse, des courses ; achetez, ce jour-là, votre billet de loterie, car c'est l'heure que le destin a fixée pour vos gains et vos réussites. L'astrologie vous fixera plus exactement encore. En associant à ses lois celles de la numérologie, vous connaîtrez vos chiffres bénéfiques et vous

serez ainsi placé dans les conditions sans lesquelles le gain est impossible.

Enfin, votre horoscope vous avertit quand la période bénéfique cesse. Alors, il y a lieu de vous abstenir de toute activité, de toute spéculation, de toute loterie. A ces moments-là, si paradoxal que cela puisse paraître, vous gagnerez plus d'argent à prendre des vacances qu'à entreprendre un travail, une spéculation ou des démarches.

Chacun comprend l'intérêt que l'on peut tirer de ces indications pour réussir dans la vie.

C'est, d'ailleurs, si vrai que je ne puis résister au plaisir de vous citer la liste de ceux qui, au cours des derniers ti-

rages, ont gagné, alors que, avant de m'avoir demandé leur horoscope, ils n'avaient connu que des échecs et des déceptions. Depuis, leur heure de chance est passée, mais, avisés en temps voulu, ils ont pu en profiter.

— Alors, dites-vous, pourquoi eux et pas moi ?

Il ne tient qu'à vous, car il y a dans la vie de chacun plusieurs périodes de chance. Vous avez manqué celles qui se sont écoulées, mais il y en a d'autres qui vont venir. Voulez-vous les ignorer aussi et détruire la dernière possibilité que vous ayez de connaître enfin et pour toujours la fortune et le bonheur ?

Non. Alors, demandez à l'astrologie le secours qu'elle vous offre aujourd'hui. N'attendez pas à après-demain pour demander votre horoscope, il serait trop tard, car c'est peut-être demain que l'heure de la chance sonnera pour la dernière fois au cadran de votre destinée.

Voici quelques consultants du Fakir Birman qui ont gagné et autorisé à reproduire leurs noms et adresse.

**LOT de 500 000 francs.**  
M. BIGRE Fils, garagiste, agents des automobiles « La Licorne », à Périgueux.

**LOTS de 100 000 francs.**  
Mme FLEURY, Palace-Hôtel, à Bruxelles.  
Mlle NINA LAROL, danseuse au Théâtre national de l'Opéra, à Paris.

**LOTS de 50 000 francs.**  
Mlle YORY, à Saint-Brieuc.  
M. LEONARD, musicien, 22, rue Vauvenargues, Paris.  
M. DE BEAUCOURT, colon, à Pointe-à-Pitre.

**LOT de 25 000 francs.**  
M. Henry EYMOND, domaine de Tourbaten, à Saint-Loubès (Gironde).  
**LOTS de 10 000 francs.**  
M. PETITJEAN, camionneur, à Asnières.  
M. LIMOUSIN, chemin de Monplaisir, à Lyon.  
M. MORTON, à La Roche-sur-Yon.

Le Fakir BIRMAN sera très heureux d'adresser aux lecteurs de ce journal qui lui en feront la demande un horoscope d'essai. Pour cela, envoyer nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse et 3 francs en timbres-poste pour frais à Fakir BIRMAN (Service 223), ou consulter de 14 à 19 heures, 14, rue de Berne, PARIS-8<sup>e</sup>.

DANS L'ENNUI VENEZ A LUI

## CONFIDENCES D'UN CAMBRIOLEUR MONDAIN

(Suite de la page 11.)

pas que le cœur. Des désirs moins nobles aussi. Mais Francis est un sentimental.

Dans ce petit pays où il s'est réfugié, vivant de privations, épuisant son par son maigre pécule de prisonnier, il a rencontré une gentille petite jeune fille. Où sont les belles dames des palaces et les riches mondaines du noble faubourg ? C'est une petite ouvrière, jolie, assez fine. Elle est sage.

Savez-vous à quoi a pensé Francis ? A l'épouser. Oui, après avoir raté le mariage avec Ida la fille du grand industriel de Lyon et ensuite avec la descendante des Lords britanniques... Une petite ouvrière !

— Je suis si seul, si seul... m'expliquait-il.

— Eh bien ! impossible. Les parents sont des gens simples, mais de braves gens.

— S'ils savent ça, fait-il, ils ne voudront jamais.

Il n'a pas poursuivi l'idylle. La petite passe, le soir, dans la ruelle sombre où ils avaient des rendez-vous innocents de gentils amoureux. Son beau prince charmant n'y est plus.

Il s'essaye à écrire des bandes pour une maison de publicité. Mille adresses pour deux francs. Il gagne dix francs par jour lui qui a volé des millions ! Seulement il est inquiet : ça ne durera pas, à cause de la crise.

— C'était trop beau ! s'exclama-t-il, sincère, sans s'arrêter au paradoxe, à la misère, au mérite aussi de son cri.

— Voyez-vous, fait-il, ce qu'il me faudrait, ce serait une femme, une femme légitime... Je vais obtenir le divorce avec celle qui m'a abandonné. Mais je ne voudrais pas une jeune fille. Je ne veux rien cacher de ce que je suis... de ce que j'ai été... Une gamine ne comprendrait pas. Une femme qui, comme moi, aurait souffert croirait mieux à ma rédemption...

Je n'ai eu que le dessin de conter ici la vie prodigieuse d'un criminel d'exception. Son relèvement, c'est sans doute un autre prodige plus rare.

Mais ce n'est pas celui que je vous ai promis, que je me suis promis.

Ce qui m'a intéressé et ce qui vous intéresse, n'est-ce pas ? c'est le passé de Francis Roche. Son avenir ? Qu'importe !

Le roman du cambrioleur mondain est fini.

FIN

M. C.

## Fortes têtes à pompon rouge

(Suite de la page 5.)

Toute une louche population est descendue d'on ne sait où dans la rue et s'interpose entre les marins et les gendarmes.

Cette ingénieuse manœuvre se pratique souvent, paraît-il, pour permettre aux gars de se « faire la paire ». Complicité tacite entre le « pékin » et le « maritime » succédant aux rivalités d'intérêts.

Un matelot est resté entre les mains de l'autorité. Il est en sang, la vareuse déchirée, le col et le béret confisqués par les gendarmes.

Petit à petit, le calme renaît dans la rue.

Par groupes, le rassemblement aux faces inquiétantes s'est dispersé. Il ne reste bientôt plus dans la nuit brumeuse que mes compagnons et moi.

C'est l'ex-disciplinaire qui rompt le premier le silence :

— Son compte est bon, au « collègue ». La forteresse de Calvi ! Encore un futur voyou. Tout ça, c'est bien triste, mais ça ne nous empêche pas d'avoir soif. Où c'est qu'on va boire le « der » ? C'est moi qui l'offre.

Dans quelques mois, l'homme appréhendé reviendra au bar de la rue de L... et demandera le plus naturellement du monde à la patronne :

— Tu n'aurais pas une fille de bonne « mentalité » avec qui je pourrais me mettre en « cheville » ?

Un mauvais gars de la Marine de plus.

FIN JEAN BAZAL.

## Lisez dans le N° de SÉDUCTION

qui paraît cette semaine

HANTISE par Gaston MONTHO et Léo HENRI

EN UTILISANT LE SÉDUCTION  
PETIT COURRIER de SÉDUCTION

qui paraît tous les samedis, vous trouverez ce que vous cherchez.

EN VENTE PARTOUT : 1 fr. 50



## A MES FRAIS

Je vous propose d'étudier ma méthode de traitement par l'ÉLECTRICITÉ qui vous permettra de vous guérir immédiatement SI VOUS SOUFFREZ DE Neurasthénie, Débilité et Faiblesse nerveuse, Variocèle, Pertes séminales, Impuissance, Troubles des fonctions sexuelles, Asthénie générale, Arthritisme, Artériosclérose, Goutte, Rhumatisme, Sciatique, Paralysie, Dyspepsie, Constipation, Gastrite, Entérite, Affection du Foie,

Si votre organisme est épuisé et affaibli, si vous êtes nerveux, irrité, déprimé, écrivez-moi une simple carte postale et je vous enverrai

GRATUITEMENT une magnifique brochure avec illustrations et dessins valant 15 francs.

Ecrivez ce jour à mon adresse, INSTITUT MODERNE, 30, Avenue Alexandre-Bertrand

Docteur S. H. GRARD, BRUXELLES-FOREST,

Affranchissement pour l'Étranger : Lettres 1 fr. 50 — Cartes 0 fr. 90

## ARTICLES D'HYGIÈNE EN CAOUTCHOUC

Seuls ces véritables Préservatifs «BLACK CAT» en caoutchouc-soie sans soudure, VÉRIFIÉS, CONTRÔLÉS et GARANTIS indéchirables 1 an, sont réputés dans le monde entier depuis des années pour leur SOLIDITÉ et, seuls, ils vous assurent une SÉCURITÉ ABSOLUE !



- N° 100 «Ivoire»..... Soie blanche fine. La dz. 10.
- N° 100 bis «Réservoir Ivoire»..... » 11.
- N° 101 «Velouté»..... Soie rose ext.-fine. » 12.
- N° 101 bis «Réservoir velouté»..... » 13.
- N° 102 «Naturel»..... Soie brune surfine. » 14.
- N° 102 bis «Réservoir naturel»..... » 15.
- N° 103 «Cristallin»..... Soie blonde superfl. » 16.
- N° 103 bis «Réservoir cristallin»..... » 17.
- N° 104 «Pelure»..... Soie peau ext.-superfl. » 18.
- N° 104 bis «Réservoir pelure»..... » 19.
- N° 114 «Latex»..... Soie teinte invisible » 22.
- N° 105 «Renforcé»..... lavable extra » 20.
- N° 106 «Soie chair»..... lavable supérieur » 25.
- N° 106 bis «Supersochair»..... lavable extra-supér. » 40.
- N° 107 «Épais»..... lavable d'usage » 65.
- N° 108 «Crocodile»..... Spécial, américain » 30.
- N° 109 «Boudruche» extra, 20, 25, 30, sup. 40, 50, 60. » 30.
- N° 110 «Bout américain»..... Modèle très court » 6.
- N° 111 «Collection»..... Mod. variés supér. » 25.
- N° 112 «Échantillons»..... Mod. variés extras » 15.
- N° 113 «Assortiment Black Cat» 23 mod. différents 50. » 50.
- N° 120 «Le Vérifier» appareil nickelé, extensible, indispensable pour vérifier, sécher et rouler les préservatifs... 8.

RECOMMANDÉ : Le N° 114 «LATÈX», nouveau préservatif donnant toute sécurité malgré son extrême finesse, et le N° 106 «SOIE CHAIR», lavable, d'une solidité incomparable.

CATALOGUE illustré en couleurs (20 pages de photos) de tous articles intimes pour Dames et Messieurs avec tous renseignements et prix, joint gratuitement à tous nos envois.

ENVOIS rapides, recommandés, en boîtes cachetées sans aucune marque extérieure qui puisse laisser soupçonner le contenu (DISCRETION ABSOLUE GARANTIE).

PORT : France et Colonies, 2-francs ; Étranger, 5 francs. Contre remboursement (soit étranger), port et frais : 3 frs. (Bien indiquer votre adresse très lisible et complète.)

PAIEMENTS : Nous déconseillons les envois en espèces et en timbres. Adressez mandats-poste, mandats-cartes, mandats-lettres, mandats-internationaux ou chèques à la

MAISON P. BELLARD, HYGIÈNE  
55, rue N.-D.-de-Lorette, 55 - PARIS (9<sup>e</sup>)  
Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue.  
Magasins ouverts de 9 h. à 7 h. - Même maison, autres articles :  
22, rue du Faubourg-Montmartre, PARIS-9<sup>e</sup> (G<sup>re</sup> Boulevards)



Parce que son mari refusait de lui dire où était son enfant, M<sup>me</sup> Violina a tiré sur le malheureux sept balles de revolver, le blessant grièvement. Voici la meurtrière au commissariat. (M.)



A Yonkers, les femmes, même les plus charmantes, n'ont pas le droit de s'exhiber en « short » autre part que sur la plage. Aussi prennent-elles la précaution de retirer leur jupe au vestiaire avant de se rendre au bar. (W. W. P.)



Defradus, ancien président du conseil d'administration des établissements Félix Polin, traduit devant la onzième Chambre correctionnelle pour abus de confiance, a été condamné à deux ans de prison. (M.)



A la dixième Chambre correctionnelle, — procès très parisien, — la belle danseuse nue Joan Warner et son directeur, M. Faudrin, sont venus expliquer que la nudité n'avait rien d'indécent puisque c'était, somme toute, « l'uniforme » de la vérité. (M.)



Une grande réunion des Croix-de-Feu, à Aix-en-Provence, a donné lieu à d'importantes contre-manifestations de la part des organisations ouvrières. Voici les adhérents du « Front Populaire » encadrés par les agents de la garde mobile. (N. Y. T.)



Dans leur hôtel sis 19, rue Henri-Rochefort, le comte et la comtesse de la Rochefoucauld ont été assaillis par des malfaiteurs dont l'un fut arrêté. Voici, de gauche à droite : la comtesse et



le comte de la Rochefoucauld sortant du commissariat après leur déposition ; le nommé Napoléon Abondance, l'agresseur arrêté ; l'hôtel du comte Antoine où l'agression fut commise. (R.)

